

10/13

OCTOBRE 2012

Parc naturel régional du Verdon

CONGRÈS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Projets partagés, territoires vivants



Parc
naturel
régional
du Verdon



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Partenaire principal



Parcs
naturels
régionaux
de France

SOMMAIRE

Séance d'ouverture

Discours introductifs	P3
Vers une nouvelle démocratie locale	
<i>Intervention de Jean Viard, chercheur en sociologie</i>	P5
Messsage de Jean-Paul Delevoye	
<i>président du Conseil économique, social et environnemental (Cese)</i> ...	P6
Prendre conscience des richesses et des potentialités locales	
<i>table ronde</i>	P7
Atelier 1 Lucien Bourgeois	P10
Atelier 2 Bernard Chevassus-au-Louis	P11
Atelier 3 François Letourneux	P12
Atelier 4 Marc Mormont	P13
Atelier 5 Philippe Perrier-Cornet	P15
Atelier 6 Charles Perraud	P17

Séance de clôture

Les Parcs : de nouvelles missions à définir, une capitalisation à développer	
<i>Synthèse des travaux des ateliers par Marjorie Jouen, membre du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (Corp)</i>	P18
Les Parcs : un engagement sur des valeurs et des objectifs partagés	
<i>Synthèse des discours de clôture</i>	P20

Annexes :

Discours d'Antoine Faure	P24
Discours de Bernard Clap	P27
Synthèse de l'intervention de Pierre Lambert	P29
Discours d'Annick Delhay	P30
Intervention de Jean Viard	P33
Discours de Michel Zorzan	P38
Discours de Jean-Louis Joseph	P40
Discours prononcé de Cécile Duflo	P48
Discours prononcé de Dephine Batho	P52

© Bruno Vacherand

Retrouvez toutes les informations et les intervenants des ateliers sur le site
du Congrès <http://2012-congres-des-parcs.fr/>

Avec le soutien financier de :



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Partenaire principal



Avec le concours de :



Projets partagés, territoires vivants

DISCOURS INTRODUCTIFS

Le Parc naturel régional du Verdon est à l'image des Parcs naturels régionaux de France : un territoire riche et varié, qui a su impliquer partenaires publics, acteurs locaux et habitants dans des projets durables et solidaires.

C'est en relatant la riche histoire de la ville d'Aups - au temps de Jules César, de Napoléon et de la résistance durant la seconde guerre mondiale - et en évoquant quelques sites et produits emblématiques de son territoire, que le maire, **Antoine Faure**, a accueilli les 900 participants du congrès national 2012 des Parcs naturels régionaux. Située au sud du Parc naturel régional du Verdon, cette commune d'un peu plus de 2 000 habitants, a su préserver son patrimoine et une activité commerciale dynamique qui attirent de nombreux visiteurs l'été.

Cette vitalité est à l'image du Parc naturel régional du Verdon, que son président **Bernard Clap** qualifie de « terre de rencontres culturelles ». Le Parc se situe en effet à la jonction de deux mondes géologiques - montagnard et méditerranéen -, il bénéficie d'une biodiversité naturelle exceptionnelle et de paysages variés dont une grande partie a été façonnée par les activités agricoles et le Verdon. « L'eau du Verdon irrigue tout un bassin

versant. Il permet à EDF de produire 25 % de l'électricité consommée en région Paca, d'alimenter en eau plus de deux millions d'habitants, 600 industries et de servir l'irrigation de 6 000 exploitations agricoles. » Préserver cette ressource précieuse et ses usages est au cœur des préoccupations du Parc qui, selon Bernard Clap, a toujours su impliquer les citoyens dans ses différents travaux, via le conseil de développement, des commissions ouvertes aux associations locales, des chantiers et inventaires participatifs, etc. « Cette organisation répond à notre volonté de mettre en cohérence la production avec la gestion des ressources dans le souci de redonner espoir aux nouvelles générations (...) et de garantir une vie sociale et équitable pour tous. »

LES PARCS, TERREAUX FERTILES POUR DE NOUVEAUX MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT

Pierre Lambert, représentant du conseil général du Var, souligne également la diversité des territoires qui composent le Parc et dont les logiques de développement servent de référence pour les politiques publiques : schémas départementaux (tourisme, transports...), contrats de territoire, contrats d'objectifs...

Annick Delhayé, vice-présidente développement soutenable, environnement, énergie et climat à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vante également les qualités paysagères, climatiques et humaines de la région, qui compte six Parcs naturels régionaux. Elle reste néanmoins soucieuse quant au creusement des inégalités sociales et territoriales. « Les Parcs sont pour nous une véritable opportunité pour réconcilier l'urbain et le rural, pour recréer des continuités écologiques, de nouvelles solidarités locales, pour construire un modèle de développement alternatif et lier nos politiques publiques trop souvent définies de manière sectorielle. » Elle cite quelques défis qui attendent les Parcs pour expérimenter un autre modèle de société, « plus sobre, plus juste, plus solidaire » : prouver que l'on peut produire localement l'énergie consommée, urbaniser intelligemment, construire des maisons écologiques et sobres, produire localement les ressources alimentaires ou encore réconcilier aménagement et qualité de vie. « Les Parcs peuvent prouver que tout cela est possible. Cela demande de la volonté et souvent du courage politique pour bousculer des habitudes établies (...). C'est pourquoi nous pensons qu'il est important de renforcer la légitimité, la reconnaissance, le rôle et les

missions des Parcs naturels régionaux sur leur territoire. » Elle invite tous les partenaires publics, Europe, État, Régions et Départements à mettre en cohérence leur action en fonction d'objectifs politiques et non pas de cadres administratifs ou techniques pré-établis, pour mieux

accompagner la mission des Parcs. Selon elle, la gouvernance territoriale doit privilégier le « faire ensemble ». « Échanger, associer tous ceux qui sont concernés par la définition d'un projet commun sont pour nous, les conditions de réussite de nos actions. » Annick Delhay espère d'ailleurs que

la nouvelle étape de la décentralisation favorisera le décloisonnement des politiques publiques. « Nous attendons beaucoup de vos réflexions, de vos prises de position au moment où se prépare ce nouvel élan de la décentralisation. »

PAROLES D'HABITANTS...

Des habitants du Parc naturel régional du Verdon ont témoigné dans un film court... Voici quelques-unes de leurs expressions :

« Faire ensemble est indispensable mais difficile. Ça nous fait avancer et ça permet de créer une amitié entre des personnes de condition sociale différente. »

« Les actions collectives sont des outils indispensables pour la survie d'un petit territoire. Quand les villages sont éclatés, il faut créer des espaces pour se rencontrer. »

« De plus en plus de personnes viennent de l'extérieur du Parc. C'est une richesse, car ils ont des parcours professionnels intéressants. Il faut être à leur écoute et de manière générale, à l'écoute des habitants. Il faut leur faire confiance dans leur capacité à avoir des idées pour développer le territoire. »

« Le Parc est souvent mal jugé, perçu comme un outil réglementaire. Il faut apprendre à le connaître, à s'en servir. Les techniciens du Parc sont un peu loin de la population qui ne veut pas de règles qui lui arrivent d'en haut. Le Parc doit être à leur écoute et favoriser sa participation aux actions. »



Vers une nouvelle démocratie locale

Intervention de Jean Viard

Les Parcs naturels régionaux sont précurseurs dans de nombreux domaines - gouvernance, implication des habitants, mise en valeur des milieux et des paysages... - mais se trouvent aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis, qu'expose Jean Viard, sociologue, directeur de recherche CNRS au Centre politique de science-po / Cevipof.

« Il ne faut pas se raconter des histoires. Les Parcs sont une invention qui a été extrêmement porteuse et qui continue de se développer. Mais le monde a beaucoup changé. Les Parcs, ce sont aussi des gens qui vivent et travaillent, ce sont des batailles pour l'école, des problèmes de transports, de chômage... » **Jean Viard, chercheur en sociologie**, connaît bien les Parcs, pour avoir vécu dans celui du Luberon depuis son enfance. Quels changements observe-t-il ?

Le premier est l'accélération des mobilités qui lui font dire que, dans certains Parcs, résident autant de consultants internationaux que d'agriculteurs. Il constate par exemple qu'une femme d'agriculteur parcourt facilement 60 à 80 kilomètres par jour, bien au-delà du territoire communal. Une des conséquences de cette mobilité est l'émergence de ce qu'il appelle « la démocratie du sommeil » : plus de 60 % des habitants votent dans une commune où ils ne font que dormir et où ils défendent, selon

Jean Viard, davantage les intérêts de propriétaires que de salariés. « Ils recherchent la tranquillité, une bonne école, un peu de folklore, mais surtout pas d'immigrés, ni de développement économique. » Ces habitants sont en quête d'espace et désertent les centres bourgs au profit des lotissements, avec maison et jardin.

L'implantation du haut débit sur les territoires est, d'après Jean Viard, un autre facteur déterminant de changement. « Si vous ne l'avez pas, vous serez en dehors du coup en dix ans. C'est une vraie question pour l'avenir des Parcs. La terre entière se connecte, se met en réseau... »

Il regrette le pessimisme ambiant français qui consiste à dire que rien ne change. « C'est pourtant faux. Nous sommes dans une société qui évolue à une vitesse phénoménale. Savez-vous que vous gagnez trois heures de vie par jour et que l'on a acquis vingt ans d'espérance de vie depuis la dernière guerre ? » Comment comprendre alors ce sentiment généralisé d'une course perpétuelle après le temps ? Jean Viard s'interroge. « Nous avons l'impression d'avoir de moins en moins de temps. Or c'est faux. Les Européens travaillent en moyenne 12 % de leur vie contre 40 % pour leurs parents, et 70 % au temps de Napoléon. » Il effectue un rapide calcul : 67 000 heures de travail sur 700 000 heures de vie... Que font-les Européens le reste du temps ? « À nous d'utiliser tout ce temps pour qu'il

soit riche, dense, pour visiter les Parcs, pour créer des lieux de rencontre, des moyens de transport accessibles à tous... ». La vie actuelle est vécue par étapes courtes, qui permet, d'après Jean Viard, de retenter sa chance à tous points de vue : amour, travail, implantation géographique, famille (53 % des bébés naissent hors mariage)... « En une génération, nous sommes sortis d'une structure familiale figée depuis des millénaires. »

DES MODES DE VIE COMMUNS ENTRE URBAINS ET RURAUX

Ces bouleversements des notions de temps et d'espace ont été accompagnés de deux autres grands changements que Jean Viard cite : l'évolution de la place et de la légitimité des institutions qui doivent sans cesse être reconquises et le repeuplement des espaces ruraux.

Comment accompagner ces mutations, accueillir les habitants, les inviter à découvrir et à visiter les territoires, tout en préservant des valeurs et des paysages ? Voici le principal défi lancé, selon Jean Viard, aux Parcs naturels régionaux. Il est convaincu que désormais, tous les Français ont les mêmes modes de vie et les mêmes besoins : crèches, supermarchés (83 % des paysans y font leurs courses), universités, hôpital, Internet, téléphone portable...

Jean Viard questionne les Parcs sur

le rôle qu'ils ont à jouer pour innover, créer une urbanité de proximité et des territoires où les habitants vivent et travaillent ensemble. « Vous avez appris aux élus à œuvrer en partenariat, à sortir de leurs limites communales. Mais le résultat est que vous avez créé une petite nomenclature, qui ne les a pas vraiment rapproché des citoyens. » Jean Viard ne manque pas d'apporter quelques suggestions à destination

des décideurs des Parcs. La première porte sur l'organisation d'élections des responsables des Parcs ceci afin d'instaurer une vraie démocratie locale.

Une seconde proposition est la définition d'un pacte agricole qui allie écologie, production agricole et innovation. Une troisième est une meilleure prise en compte de l'économie « présente », créatrice

d'emplois, générée par les nouveaux habitants comme les retraités. « La présence de 10 000 retraités crée 3 000 emplois. Autrefois, la population allait vers les emplois, les industries, un port ou des bonnes terres. Aujourd'hui, grâce notamment à Internet, elle s'installe où elle veut et c'est l'emploi qui doit suivre. »

MESSAGE DE JEAN-PAUL DELEVOYE, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

Selon Jean-Paul Delevoye, qui s'est exprimé par le biais d'une vidéo, les Parcs sont en avance sur des problématiques sociétales qui engendrent parfois des débats contradictoires : la croissance élimine-t-elle la dette ou est-ce l'inverse ? Le social tue-t-il ou renforce-t-il la compétitivité ? Le développement est-il compatible avec la préservation de l'environnement ? Pour lui, la société ne vit pas une crise mais une métamorphose qui demande de nouvelles méthodes de gouvernance. Les Parcs sont clairement, à ses yeux, au cœur de ces conflits d'intérêts : entre les questions agricoles et environnementales, entre les urbains et les ruraux. La pratique du dialogue, trop souvent supplantée, à ses yeux, par des conflits locaux, est déterminante pour gérer les questions autour de l'eau, de l'agriculture, du tourisme, de l'habitat... Il faut, selon lui, penser monde/moyen terme/partage/altérité plutôt que concurrence/court terme/repli sur soi. « Il faut concilier ce qui est a priori opposé : l'économie, l'humain et l'environnement. Nous passons d'une société de l'abondance vers un monde où les biens vont se raréfier mais pas forcément le bien-être. » Pour Jean-Paul Delevoye, les Parcs offrent des espaces de vie dans lesquels les habitants peuvent trouver un équilibre, une espérance collective.



© Bruno Vacherand

TABLE RONDE

Territoires de projets ? De développement ? D'innovation ? De préservation de la biodiversité ? D'éducation à l'environnement ? La mission des Parcs est certainement un peu tout cela et questionne les participants.

Premier intervenant de la table ronde, **Michel Papaud, préfet des Alpes-de-Haute-Provence**, tient à rappeler

l'importance des collectivités locales dans l'animation de la démocratie locale. « Le débat nourrit les projets, mais le choix est politique et doit s'appuyer sur la commune et la collectivité. Face aux conflits d'intérêts, l'arbitrage de l'institution républicaine est indispensable. » Il pense que les Parcs sont en capacité de superposer des logiques de projets avec cet arbitrage en se saisissant par exemple des SCoT.

Marie Bouchez, conseillère régionale de Provence-Alpes-Côtes

d'Azur, estime que les Régions doivent accompagner l'animation territoriale et soutenir les Parcs, lieux de consensus qui portent l'innovation. Les conseils de développement par exemple, à l'image de celui du Parc du Verdon, ne sont pas, à ses yeux, des lieux de contre-pouvoirs, mais bien des outils de partage des responsabilités autour des projets.

Le Parc naturel régional de Camargue l'a compris. Dès sa création, il a créé un conseil de Parc composé de 65 structures associatives,



© Bruno Vacherand

professionnelles et d'usagers. Ces dernières participent aux débats et sont associées aux prises de décisions du Parc. Aucun sujet n'est tabou puisqu'on y discute aussi bien de recrutements que de budget. « Ceci ne fonctionne cependant pas tout seul. Une personne s'occupe spécifiquement des relations avec les habitants, précise **Didier Olivry, directeur du Parc**. Il faut former à la prise de parole, proposer des visites de terrain, diffuser des informations par une lettre, le site Internet... » **Jean Viard** pense à ce sujet, que les retraités peuvent consacrer du temps aux actions du Parc à condition effectivement d'être formés aux enjeux actuels.

Michaël Weber, président du Parc naturel régional des Vosges du Nord, estime qu'il ne faut pas non plus oublier les jeunes. « Des habitants des territoires ruraux peuvent se refermer sur eux-mêmes parce qu'ils se sentent délaissés. Que fait-on par exemple pour inciter les jeunes à rester ou à revenir sur leur territoire ? Pourquoi ne les interroge-t-on pas sur ce qu'ils souhaitent apporter pour le développer ? » **Éliane Giraud, présidente du Parc de Chartreuse**, intervient à son tour, de la salle pour rappeler, tout comme Jean Viard, combien les modes de vie des ruraux ont changé pour se rapprocher de ceux des villes. Elle constate que les villages tristes d'autrefois sont aujourd'hui équipés de bibliothèques et de nombreux services comme en ville. Elle voit même des urbains s'approprier les débats des territoires ruraux. « Les habitants sont mobiles dans le temps, dans l'espace et dans leur vie, passant facilement d'un style de vie à un autre. Mais cette mobilité est très inégalitaire, elle n'est pas la même pour tous. » Selon elle, les Parcs doivent aussi travailler au-delà de leurs frontières...

L'AGRICULTURE : DES ENJEUX DE SURVIE POUR LE FUTUR

Yves François, agriculteur installé en Isère, poursuit les échanges en évoquant son inquiétude quant à la baisse du nombre des installations agricoles. « En dessous d'un certain seuil, tout peut s'écrouler. Et ceux qui restent, implantés depuis longtemps sur le territoire, ont maintenant l'impression d'être montrés du doigt à cause de leurs pratiques agricoles. » En réponse, **Jean Viard** affirme que l'agriculture est plus que jamais un métier d'avenir, qu'il faudra certes l'adapter aux enjeux de survie du futur, mais vers lequel se dirigeront de plus en plus de familles non issues de ce milieu. C'est pourquoi, il pense que les terres agricoles, même en friche, doivent être préservées car il faudra à moyen terme produire localement et accueillir de nouveaux projets agricoles. Il invite à dépasser et à ouvrir les débats qui secouent l'agriculture par exemple à propos des OGM. L'agriculture productive a permis l'indépendance alimentaire de la France, et les agriculteurs ont, selon lui, beaucoup souffert pour répondre à cet objectif. Jean Viard comprend qu'il faut faire évoluer les pratiques agricoles qui détruisent les écosystèmes mais refuse de tomber dans la caricature. **Philippe Frémeaux, éditorialiste du magazine « Alternatives économiques » et animateur de la table ronde**, précise cependant qu'actuellement, l'indépendance alimentaire de la France est limitée, en raison de l'importation massive des intrants.

Bernard Delahaye, directeur du Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais s'interroge, quant à lui, sur le maintien

des Parcs. Pour lui, ces derniers ont été créés pour préserver la biodiversité, pas pour jouer le rôle d'un Pays ou d'une structure intercommunale. À cette affirmation, Jean Viard répond clairement qu'un Parc ne peut pas vivre sans ses habitants, ses touristes, ses promeneurs, ses chasseurs ou encore ses résidents secondaires. « Ce sont bien sûr aussi des lieux d'expérimentation de protection des écosystèmes. Je n'ai pas la solution, mais on ne peut pas protéger la nature contre l'Homme. Les Parcs sont faits pour des usages et notamment pour offrir des espaces récréatifs aux urbains. Il faut savoir qu'une partie des richesses produites par les villes bénéficient aux espaces ruraux et donc aux Parcs. » Pour **Michel Papaud**, c'est justement pour soutenir ces grands équilibres entre l'Homme, l'environnement et l'économie, que des choix parlementaires sont faits et que l'autorité institutionnelle tranche lorsqu'il le faut (par exemple sur la tolérance du loup dans les territoires agro-pastoraux). Reste qu'il est important au préalable, pour lui, de créer les conditions de débat et de concertation avec la population afin que les décisions prises et les dynamiques adoptées, répondent à une réalité économique et sociale locale.

Michaël Weber signale la réflexion engagée au sein de certains Parcs pour développer la ressource non délocalisable qu'est le bois. « Sur le terrain, un fossé se creuse entre les urbains et les habitants des Parcs. Valoriser une ressource locale comme le bois peut recréer du lien entre ses différents utilisateurs : promeneurs, exploitants forestiers, chasseurs, agriculteurs... Les habitants doivent prendre conscience des richesses dont ils disposent. » **Marie Bouchez** est convaincue qu'une solidarité peut

s'instituer entre ruraux et urbains en développant l'accueil des nouveaux arrivants, l'accès au haut débit, etc. Mais **Didier Olivry** reste, à ce sujet, très prudent. « Si on admet que la société est devenue très urbaine, attention à ne pas créer des Parcs hors-sol, qui reconstruisent une certaine réalité du monde rural, fait de sentiers de randonnée équipés de passerelles, pour répondre à ce qu'attendent les urbains. Ces territoires doivent vivre du travail des vrais agriculteurs. » C'est pour cette raison qu'il explique qu'en Camargue, il ne se crée plus de nouveaux sentiers de randonnée. « Plutôt que de livrer aux urbains la nature qu'ils attendent, nous préférons qu'ils découvrent la vraie nature avec des professionnels touristiques et agricoles. » Ce choix questionne cependant **Jean Viard** qui y voit une marchandisation de l'espace public et de la campagne et préfère laisser libre à chacun de les parcourir... **Philippe Frémeaux** estime même qu'il s'agit de la forme ultime de l'urbanisation des espaces ruraux. « La nature naturelle n'existe pas. Les paysages ont été forgés par toute une histoire humaine. »

LA MISSION DES PARCS EN QUESTIONS

Les missions des Parcs suscitent donc des débats qui questionnent un autre participant, présent dans la salle, **Roger Gardes, président du Parc des volcans d'Auvergne**. Il résume la perception des Parcs de deux façons : la première consiste à encenser les Parcs comme un excellent modèle qui sera encore mieux demain. « Cette vision que je partage en partie, émane généralement de personnes qui n'y vivent pas. Nous avons donc bien vendu notre image ce qui explique

aussi le nombre important des territoires candidats pour devenir des Parcs ». La seconde attitude remet tout simplement en cause l'utilité des Parcs, perçus comme un ensemble de contraintes. Les personnes qui pensent ainsi sont, selon Roger Gardes, de plus en plus nombreuses, notamment parmi les acteurs des Parcs les plus anciens. Ces acteurs préfèrent travailler avec des collectivités intercommunales qui leur donnent des moyens pour mener leurs politiques. « Il n'est pas étonnant de trouver de nouvelles chartes avec des périmètres à trous, sans cohérence. Ne faut-il pas s'interroger sur le mode démocratique ? Pour un vote à la majorité et non plus à l'unanimité ? » **Michaël Weber** acquiesce et explique qu'il est nécessaire de rappeler aux élus et aux habitants l'intérêt des Parcs pour un territoire et notamment que ces derniers remettent du lien entre les différentes politiques environnementales nationales ou européennes (Natura 2000, Znieff...). **Michel Papaud** rappelle que la réglementation française, via les documents d'urbanisme (PLU, SCoT) permet d'aboutir à un équilibre entre

les activités et occupations humaines et l'environnement, « à condition néanmoins, que le territoire dispose d'une logique de projet. C'est en parlant à l'intelligence que l'on peut rendre les choses acceptables. »

Pour **Jean-Luc Chiappini, président du Parc naturel régional de Corse**, la philosophie des Parcs fondée à leur naissance, doit se poursuivre : éducation à l'environnement, protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager. « Or, je n'entends parler que de développement. Si cela consiste à supprimer les sentiers de randonnée, je ne suis pas d'accord, parce que nous avons justement appuyé notre développement sur les richesses naturelles des Parcs. » Il ne partage pas cette vision qui convertirait les Parcs en terrain de loisirs pour citoyens. « La priorité est de leur faire découvrir la nature mais aussi de leur montrer que l'on peut en vivre, via les métiers liés à l'environnement par exemple. » **Jean Viard** poursuit, « Il faut effectivement qu'ils la voient et la rencontrent pour la comprendre. Savoir apprécier la nature est un apprentissage. »



© Bruno Vacherand

Atelier 1

Quelle organisation de la gouvernance au sein des territoires ?

Le dynamisme des Parcs naturels régionaux dépend de leur capacité à impliquer les acteurs et habitants de leur territoire. Les participants de l'atelier en étaient convaincus et ont échangé sur quelques propositions concrètes pour favoriser la concertation locale. Ils ont également plaidé en faveur d'une meilleure capitalisation dans ce domaine.

Consacré à la gouvernance, l'atelier a été l'occasion de faire le point sur ce terme fréquemment utilisé, qualifié même de « mot valise », qui rejoint des réalités très différentes selon le contexte, les acteurs ou encore les territoires concernés. Les participants ont néanmoins reconnu, qu'en France, les traditions jacobines pèsent encore sur la gouvernance des territoires. Force est de constater en effet que l'information et la réglementation sont davantage descendantes qu'ascendantes. Par comparaison avec certains pays étrangers, il a été relevé que la France était également pénalisée par un excès de procédures de droit écrit. Cela alourdit l'instruction des dossiers de projets et ne facilite pas toujours la concertation sur le terrain. Cela crée en outre un risque d'incohérence entre l'action par exemple d'un Parc et les volontés politiques ou décisions de certaines communes et de leurs élus.

ENGAGER UNE PARTICIPATION ACTIVE AU SEIN DES PARCS

Dans un tel contexte, responsables de Parcs, chercheurs, professeurs, élus, chargés de mission présents dans

l'atelier, ont montré l'intérêt, voire la nécessité incontournable, d'engager des procédures de participation active des citoyens au sein des Parcs, sur un sujet comme celui de l'architecture par exemple. L'idée est de permettre aux habitants de réellement s'approprier les enjeux du Parc où ils habitent et qu'ils en soient fiers. Le modèle de démocratie délibérative, avancé par le philosophe allemand Jürgen Habermas, a été évoqué pour montrer à quel point le dynamisme d'un Parc passe par sa capacité à mobiliser ses habitants.

Comment engager ces procédures ? Le club des élus ne suffit pas à enclencher un processus d'appropriation. Parmi les propositions de l'atelier, figure celle de la constitution d'un conseil de développement en appui et à côté du conseil syndical du Parc. Pour d'autres, les associations « des Amis des Parcs » assurent un peu la même fonction. Les participants ont insisté aussi sur l'expertise importante des salariés des Parcs. Certains ont estimé que le recrutement avait peut être trop penché vers l'expertise technique alors qu'il faudrait aujourd'hui, selon

eux, encourager davantage la fonction d'animation.

La visibilité et la reconnaissance du président du conseil syndical apparaissent également comme un point important d'une gouvernance solide et d'une appropriation par ses habitants de l'identité et de la dynamique du Parc.

FAVORISER LA CAPITALISATION ET LA CIRCULATION DES INNOVATIONS

Reste qu'il n'est pas simple de mettre en œuvre ce type de gouvernance. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle de nombreux participants auraient souhaité un peu plus de temps d'échange pour s'exprimer sur les différentes façons de faire participer les habitants des Parcs. Certaines expériences innovantes dans ce domaine méritent, selon eux, d'être mieux connues et capitalisées pour être disponibles et valorisées dans le réseau des Parcs.

*Rapporteur de l'atelier :
Lucien Bourgeois*



Atelier 2

Comment mobiliser les habitants du territoire pour l'action ?

Avant d'aborder la manière de mobiliser les habitants des Parcs, les participants de l'atelier ont exploré trois autres questionnements - qu'est-ce que mobiliser ? Pourquoi le faire ? Qui cela concerne-t-il ? - en s'efforçant d'y apporter des réponses et conseils concrets.

Avant d'aborder la façon de mobiliser les habitants des Parcs, les participants de l'atelier ont examiné trois autres aspects de ce questionnement. Le premier portait sur la signification du terme « mobiliser ». Tout en se démarquant de la consonance guerrière et éventuellement normalisatrice du terme, il convient d'en retenir l'ambition d'une « mise en mouvement », qui va au-delà de termes comme « informer », « communiquer » ou « consulter ».

Pourquoi mobiliser ? Ce second questionnement a révélé deux points saillants. Le premier est la prise de conscience des limites économiques ou écologiques, sur un territoire donné, ainsi que des solutions techniques qui permettraient de résoudre ou d'effacer des conflits d'usage vis-à-vis des ressources naturelles (comme par exemple créer un barrage pour que tout le monde accède à l'eau). Il faut réapprendre à gérer, ensemble et durablement, des ressources rares et à affronter la dimension politique de cette question.

Le second point porte sur le fait qu'il ne s'agit pas de vouloir se substituer à la démocratie représentative et à ses attributions mais, au contraire, de permettre qu'elle s'exerce au sein

d'une population qui se sera approprié ces enjeux.

MOBILISER LES ACTEURS REPRÉSENTATIFS

Qui mobiliser ? Deux problèmes ont été soulevés pour ce troisième questionnement. Le premier est que les personnes qui se mobilisent ne constituent généralement pas un échantillon « représentatif » des habitants. Il convient sans doute de prendre un peu de distance vis-à-vis de cette vision « statistique » de la représentativité et d'accepter un certain « pluralisme » des conceptions de celle-ci : représentativité élective mais aussi représentativité liée à l'engagement, à la motivation et à la connaissance (les experts mais aussi les savoirs profanes).

Le second problème est celui des personnes considérées comme « légitimes » pour s'exprimer sur le devenir d'un territoire : les seuls résidents permanents (voire ceux « de souche »), les habitants temporaires, ceux des territoires voisins, l'ensemble des français ... Sans apporter de réponse globale à cette question complexe, les participants de l'atelier ont souligné que, au moins localement, la formulation du problème pouvait influencer grandement sur le cercle des acteurs « légitimes ». Ainsi, selon que l'on s'interroge sur la « gestion » de la forêt ou sur la « qualité » des forêts, on passe du cercle restreint des gestionnaires forestiers à celui, beaucoup plus large, des usagers de ces espaces.

ÉCOUTER, ÉCHANGER ET INNOVER

Comment mobiliser ? Cette dernière question a fait l'objet de nombreux échanges au sein de l'atelier, dont on peut retenir les lignes de force suivantes :

- commencer par écouter et comprendre ce que sont les préoccupations, les questions, les attentes, les craintes et les représentations des personnes que l'on veut mobiliser, et accepter d'y consacrer le temps nécessaire ;
- partir de « là où sont les gens » au sens strict du terme, c'est-à-dire trouver des lieux d'échange familiers et rassurants, qu'ils connaissent et où ils se sentent à l'aise (comme, par exemple, leur cuisine) ;
- ne pas se limiter à des échanges verbaux et explorer d'autres modes de communication et d'échanges : dessins, albums photos, jeux, cuisine en commun...

*Rapporteur de l'atelier :
Bernard Chevassus-au-Louis*

Atelier 3

Coopérer entre les acteurs locaux privés et publics : quelles attentes, quelle plus-value réciproque ?

Si les Parcs ne disposent pas de compétence économique, ils jouent néanmoins un rôle essentiel pour faciliter l'accueil des entreprises et engager avec elles des actions partenariales. Les expériences présentées ont démontré que c'était possible.

Les participants n'ont abordé les questions de l'atelier qu'une fois après avoir rappelé deux éléments essentiels. Le premier est que les Parcs n'ont pas de compétence économique directe. Ils interviennent et agissent en tant que « facilitateurs », un rôle qui pose un certain nombre d'autres interrogations : jusqu'où doivent-ils et peuvent-ils aller ? Doivent-ils assurer l'accueil ? Être proactifs sur le montage des projets ? Participer à ces projets eux-mêmes ?

Le second élément rappelé apporte une part de réponse. Une des spécificités des Parcs est qu'ils ne se contentent pas de veiller à ce que le développement économique soit compatible avec la préservation du patrimoine naturel et culturel. Ils inventent un développement fondé et enraciné dans ce patrimoine.

Cette spécificité, ce modèle de développement, séduisent des entreprises. Celles présentes au sein de l'atelier ont pu en témoigner. Au même titre que les habitants et les visiteurs des Parcs, ces entreprises, leur personnel et leurs clients, attachent de l'importance à partager les valeurs et à entrer dans l'imaginaire des territoires des Parcs. En outre, l'avantage d'accueillir une activité économique fondée d'une part, sur le patrimoine et, d'autre part sur, un partenariat poussé avec les collectivités et le Parc, c'est qu'elle est très difficilement délocalisable.

UN PARTENARIAT CLAIR ET LISIBLE DÈS LE DÉPART

Pour qu'un tel partenariat soit à la fois solide et bénéfique pour chaque partie, il est indispensable, selon les participants de l'atelier, que les stratégies de chacune d'entre elles soient claires et lisibles. Cela signifie par exemple que même les conditions d'une séparation éventuelle doivent être prévues. Ainsi, le centre de trail, construit entre la commune et la communauté de commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse, le Parc naturel régional de Chartreuse et l'entreprise Raidlight est très important pour le développement du territoire.

Si une entreprise est partenaire d'un Parc, que ses employés et ses clients le deviennent un peu aussi, pourquoi ne pas également explorer le contenu et les développements possibles de leur implication ?

DES EXPÉRIENCES RICHES D'ENSEIGNEMENTS MAIS PEU CONNUES

Les présentations et les débats de l'atelier ont ensuite porté sur les enjeux, pour les Parcs, de structures coopératives de production, sous leurs différentes formes (Cuma, Scop, etc.) et, plus particulièrement les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic). Même si les Parcs n'ont pas, a priori, à intervenir sur le choix de la structure de l'entreprise, ils peuvent les encourager du fait qu'elles sont moins délocalisables que les autres.

De nombreux exemples de projets associant Parcs, collectivités territoriales, Scic et associations ont été présentés comme celui d'une Scic, située dans le Parc de Millevaches, qui intervient dans les domaines de l'ingénierie financière, de l'urbanisme et de la construction. Les échanges ont aussi montré que de telles expériences sont menées souvent sans que les autres Parcs et la fédération ne le sachent. Les membres de l'atelier sont convaincus, que leur recension, leur mise en commun et leur évaluation pratique enrichirait l'action des Parcs et témoignerait, à l'extérieur du réseau, de la richesse de leur rôle en tant que foyer d'innovation sociale et économique.

Néanmoins, construire ces partenariats et monter des projets communs avec le secteur privé, est un défi pour les Parcs qui devront parfois réorganiser leurs équipes pour y faire face. Cette ambition rejoint cependant leurs fondamentaux qui ont été rappelés : identifier, valoriser et partager le patrimoine, les valeurs qui lui sont attachées et le rêve fécond qu'il suscite, bâtir sur lui un développement moderne qui donne place au projet social et s'inscrit positivement dans la dialectique entre l'enracinement local et l'épanouissement dans un monde largement ouvert.

**Rapporteur de l'atelier :
François Letourneux**



© Bruno Vacherand

Atelier 4

Le vivre ensemble et la solidarité entre les habitants, facteurs de dynamisme local ?

Jusqu'où les Parcs doivent-ils intervenir dans le champ social ? Les différentes expériences présentées dans l'atelier ont permis de souligner leur rôle essentiel dans le maintien d'une cohésion sociale entre des populations rurales de plus en plus hétérogènes.

Les échanges de l'atelier ont soulevé différentes ambiguïtés qui traversent la problématique de l'action sociale dans les Parcs. Ces ambiguïtés n'ont cependant pas été considérées comme des obstacles mais comme des ressources qui révèlent les tensions inhérentes au sein de ces espaces sociaux vivants.

Le témoignage du village de Salles-en-Verdon, déplacé suite à la construction d'un barrage, en est une illustration. Les bonnes terres agricoles de la vallée étant sous l'eau, l'agriculture a disparu au profit d'une activité économique tournée vers le tourisme, avec pour conséquence, une économie très concentrée dans le temps, une carence d'emplois permanents et une crise du logement qui a éloigné les populations moins aisées. En outre, la présence du lac a imposé à la commune des contraintes fortes, en matière d'épuration de l'eau, qui n'ont pu être assumées que par un effort de la collectivité et une solidarité financière à une échelle plus large.

RETRAVAILLER LE LIEN ENTRE POPULATIONS ET TERRITOIRES

Cet exemple illustre une première

ambiguïté : comment les Parcs peuvent-ils concilier leur volonté de créer du lien social et leur vocation à protéger et valoriser leur patrimoine naturel et culturel ? L'action sociale dans le Parc Scarpe-Escaut a, par exemple, été présentée comme fortement ancrée dans un socle de valeurs communes issues de l'histoire du bassin minier et de sa tradition de solidarité ouvrière. Le Parc s'inspire de ces valeurs pour traiter aujourd'hui de nouvelles questions comme celle de l'obésité chez les enfants et les jeunes. En développant des actions de sensibilisation et de formation à l'alimentation, axées sur les produits locaux et les circuits courts, un nouveau lien entre ces valeurs et les ressources du Parc est mis en avant.

Les échanges de l'atelier ont révélé que les transformations des populations et de leurs espaces de vie, (migrations résidentielles, concentration des emplois et des services...), ne permettent plus de penser une identité et une solidarité « naturelles » entre les habitants, les patrimoines et les activités socio-économiques. C'est pourquoi les Parcs doivent d'une part, réfléchir aux impacts sociaux de toutes leurs activités et, d'autre part, travailler sur ce qui peut rassembler ces populations rurales de plus en plus hétérogènes.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : LEVIER D'ACTION POSSIBLE

Les actions sociales auxquelles participent les Parcs ne résolvent pas tous ces problèmes. Les mécanismes

de la solidarité sociale reposent essentiellement sur ceux de la sécurité sociale, filet de sécurité qui échappe à une population croissante : jeunes en insertion, familles mono-parentales, travailleurs pauvres, personnes âgées dépendantes... Les problèmes de mobilité, la hausse des prix du foncier aggravent certaines de ces situations en milieu rural et requièrent de nouvelles modalités d'action sociale et de solidarité, qui devraient, selon les membres de l'atelier, être davantage axées sur la prévention, la pro-activité et l'action collective. L'économie sociale et solidaire a été suggérée comme une réponse possible à des besoins sociaux non satisfaits mais suppose une bonne coopération entre acteurs publics et associatifs, dont les Parcs peuvent être les moteurs. Reste à lever une autre ambiguïté : les actions sociales de proximité, nécessaires et vitales, ne peuvent néanmoins se substituer aux régimes de solidarité. Il faut donc plutôt chercher à les adapter aux besoins spécifiques des populations rurales.

LES PARCS : ACTEURS DE LA COHÉSION SOCIALE

Jusqu'où doivent intervenir les Parcs dans le domaine social ? Faut-il élargir leur action ? En faire des opérateurs du champ social ? S'agit-il plutôt de faire du domaine social une manière de vulgariser les objectifs des Parcs ? Ou faut-il tout simplement que les Parcs conservent leur vocation et compétence à agir, animer, coordonner et innover de manière transversale, entre environnement, économie et

social ? Face à ces questions, les expériences évoquées montrent, dans tous les cas, que les Parcs ne peuvent agir sans tenir compte des réalités sociales de leur territoire. C'est pour

cela qu'il a été réaffirmé que l'action des Parcs doit participer à la cohésion sociale des territoires et qu'ils doivent se pencher sur les changements sociaux en cours et les risques de

fragilisation qui touchent certains groupes et certains espaces.

Rapporteur de l'atelier :
Marc Mormont

LIER PATRIMOINE ET PRÉOCCUPATIONS SOCIALES

Dans les Parcs des Volcans et du Livradois-Forez a été menée une expérimentation de restructuration urbanistique et architecturale de centres-bourgs dégradés et qui tendaient à accueillir des populations marginalisées. L'enjeu est à la fois social (re-dynamisation des centres), économique (y attirer des services, commerces et artisans) et environnemental (faire du logement sain). Dans ce cas, le mode d'action des équipes est particulièrement important, puisqu'il s'appuie sur une consultation des habitants, l'implication des services sociaux et la mise en œuvre d'un atelier d'urbanisme. Le Parc constitue le moteur d'une action qui combine souci du patrimoine et préoccupations sociales.



© Bruno Vacherand

Atelier 5

Travailler avec les territoires voisins, une nécessité ?

Après avoir défini ce que signifie travailler entre territoires voisins, les participants de l'atelier se sont attardés sur les relations entre villes et campagnes. À ce sujet, les Parcs vivent des phénomènes similaires : périurbanisation et questionnements de plus en plus prégnants quant à la gestion commune des ressources naturelles et l'approvisionnement des villes avec des productions agricoles locales.

Selon les participants de cet atelier, travailler avec les territoires voisins peut s'entendre de deux façons.

La première se situe dans une logique de connexion entre des territoires très proches mais fondamentalement différents. Ils sont traversés par de nombreuses interactions qu'il est nécessaire d'organiser, de réguler, de valoriser, d'équilibrer... : c'est la problématique des relations ville-campagne, particulièrement prégnante dans les espaces naturels et ruraux en périphérie des agglomérations.

La seconde s'inscrit dans une logique de réseau, entre des territoires comparables, confrontés à des problèmes de même nature, entre lesquels il s'agit de mettre en commun des expériences et des savoir-faire, de les mutualiser pour les capitaliser. Les territoires « voisins » dans ce cas peuvent être moins proches géographiquement, mais partager une proximité organisationnelle et/ou de projet.

C'est essentiellement la première de ces deux conceptions qui a été traitée dans l'atelier. Les trois exposés

introductifs portant sur des démarches territoriales, comme les débats, ont été centrés sur des questions de connexions entre les villes et les campagnes proches. Quelques initiatives de travail en réseau ont également été mentionnées.

DES PARCS DE PLUS EN PLUS TOUCHÉS PAR LA PÉRIURBANISATION

La problématique ville-campagne a été débattue autour de trois principales thématiques.

La première concerne celle de l'habitat, de l'urbanisme et des questions d'aménagement que posent l'étalement urbain des populations et son corollaire, la périurbanisation des campagnes.

Sur ces questions, la majeure partie des Parcs est désormais directement concernée par la périurbanisation (cf carte). Ils sont, de fait, aujourd'hui davantage des espaces ouverts que « parqués », vu l'importance des déplacements quotidiens domicile-travail de leurs populations. « Habiter autrement » dans le périurbain est bien apparu dans les débats comme une préoccupation et un objectif de premier plan pour des élus et acteurs des Parcs.

La seconde thématique touche les enjeux environnementaux entre les agglomérations et les territoires ruraux, ceux-ci étant porteurs des ressources naturelles dont la préservation de la qualité et la conservation de la diversité sont essentielles pour le fonctionnement des villes proches.

À ce sujet, les projets de « trame verte et bleue » (issus du Grenelle de

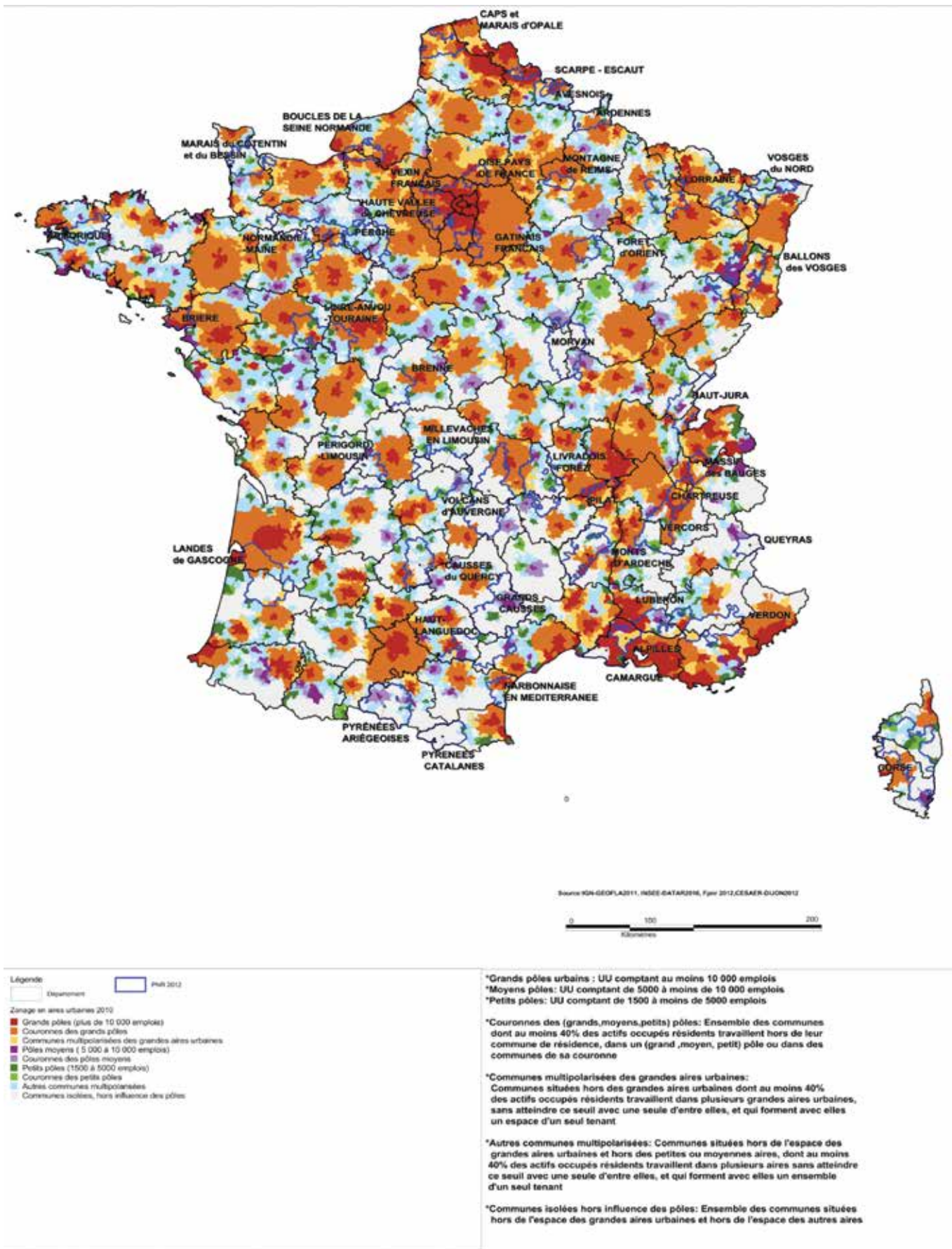
l'environnement) sont une bonne illustration de la nécessaire réciprocité des échanges entre villes et campagnes pour une plus grande fonctionnalité des services rendus par la nature et pour une bonne gestion de ces biens communs. Leur réussite suppose, entre autres, une implication contractuelle solide des agriculteurs, en termes d'opportunités plutôt que de contraintes.

UNE VALORISATION URBAINE DES PRODUCTIONS AGRICOLES

La dernière thématique conçoit la ville comme un grand marché de la consommation - individuelle ou collective - dont la proximité avec la campagne peut permettre une meilleure valorisation de la production agricole (circuits courts, approvisionnement de cantines, restauration scolaire...), des débouchés pour des circuits spécifiques de productions agricoles (en particulier dans un cadre d'économie sociale et solidaire comme les paniers bio solidaires). Les initiatives présentées montrent néanmoins l'importance des questions de logistique qui sont un facteur limitant pour l'efficacité et la pérennité de ces circuits. Si l'on veut conserver un objectif de distance minimum entre lieu de production et de consommation, en traitant d'une façon efficace ces problèmes de logistique, il faut de fait accepter un allongement relatif du circuit court.

**Rapporteur de l'atelier :
Philippe Perrier-Cornet**

Carte annexe : la périurbanisation des PNR en 2010



Atelier 6

La coopération européenne et internationale, un enrichissement partagé ?

La coopération internationale peut être très enrichissante pour les territoires, mais à certaines conditions et notamment en légitimant l'action des Parcs et de la fédération dans ce domaine. L'atelier propose d'autres conseils et points d'attention très concrets pour mener une action réussie de coopération internationale.

Les expériences relatées par les différents témoins présents en tribune ou issus des participants de l'atelier ont mis en évidence que les coopérations internationales réussies s'appuyaient essentiellement sur la mise en place de partenariats équilibrés accompagnés d'une volonté politique forte des élus. Les principaux défauts identifiés résident dans les difficultés à utiliser efficacement la « machinerie » complexe de la coopération internationale et une incapacité récurrente à rendre lisible, en interne comme en externe, les objectifs, le fonctionnement et les acquis des expériences.

Pour que ces dernières se traduisent plus souvent et plus concrètement par un enrichissement partagé, il paraît indispensable qu'elles s'articulent prioritairement, dans des rapports d'équité et de respect entre les partenaires, autour de choix stratégiques clairement définis s'inscrivant nécessairement dans la durée.

CO-CONSTRUIRE DES PROJETS PARTAGÉS

Pour répondre à cette nécessité et renforcer la légitimité des Parcs dans

leur mission d'expérimentation et d'innovation, l'analyse des propos échangés au cours de cet atelier a permis d'identifier quelques pistes de réflexion à approfondir...

En amont des projets, il faut inscrire la coopération internationale dans le quotidien des Parcs et, pour ce faire : s'inspirer des propos tenus par Jean Viard (« penser monde ») pour préparer l'avenir et s'inscrire dans une « mondialisation de la diversité » ; approfondir le contenu des chartes (motivations, valeurs, principes) ; renforcer les synergies entre partenaires (régions, départements, acteurs économiques) et développer des actions de formation et de communication.

Dans la définition des projets, il semble indispensable de débattre pour traduire concrètement l'intérêt local à agir à l'international et définir une stratégie globale cohérente s'inscrivant dans la durée.

Dans la phase de conduite des projets, il convient de privilégier la co-construction et les projets partagés ; l'édification d'une histoire commune ; des conventionnements et des sources de financement compatibles avec l'efficacité et la durabilité des actions ainsi qu'une valorisation de ce que l'on peut « faire avec des moyens limités » en valorisant le bénévolat des acteurs des territoires.

CAPITALISER ET ANALYSER LES RETOMBÉES DES ACTIONS DE COOPÉRATION

Il faut enfin capitaliser les leçons des nombreuses expériences qui restent

trop souvent confidentielles et dans cet objectif : échanger les informations au sein du réseau des Parcs ; renforcer le positionnement des Parcs dans leur rôle d'acteurs reconnus et incontournables en matière d'expérimentation et d'innovation dans les territoires et intensifier la fonction de la Fédération dans ce domaine. Cela peut se faire en développant l'inventaire et l'analyse des retombées concrètes de ce type de coopération afin de lui permettre de devenir le « pilote » naturel de la territorialisation de la politique de coopération internationale des collectivités.

L'atelier a été l'occasion de réaffirmer que les Parcs naturels régionaux doivent se vivre comme des territoires vivants au sein desquels la vie des habitants ne dépend plus des « limites » des territoires. En développant l'expérience et l'innovation de territoire à territoire, la coopération internationale peut trouver une place de premier plan pour préparer l'avenir.

Rapporteur de l'atelier :
Charles Perraud

Les Parcs : de nouvelles missions à définir, une capitalisation à développer

Synthèse des travaux des ateliers

par Marjorie Jouen, membre du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (Corp) de la Fédération des Parcs naturels régionaux.



© Bruno Vacherand

Précarité croissante, artificialisation des terres, relations à construire avec le secteur privé... Les Parcs créent et inventent sans cesse pour répondre à ces nouveaux défis tout en poursuivant leurs missions originelles. Les ateliers ont été l'occasion d'apporter des pistes concrètes de travail.

« Les Parcs sont bien des territoires vivants. Ce qui nous préoccupe tous aujourd'hui, c'est plutôt la question du partage. Les Parcs sont face à un défi, celui d'aider les habitants à construire et à vivre ensemble. » Voici un des premiers messages des plénières qu'a retenu Marjorie Jouen, membre du

Corp, en introduction de la synthèse des ateliers dont elle était chargée. Elle a, par ailleurs, bien noté de l'intervention de Jean Viard que les zones rurales vivent une crise démocratique et, de celle de Jean-Paul Delevoye, que les sociétés traversent davantage une métamorphose qu'une crise.

Se penchant sur les ateliers, elle a relevé, à travers les différents échanges, deux facettes des Parcs.

La première, qu'elle qualifie « d'ensoleillée », est leur capacité à associer habitants et acteurs dans la co-construction d'un projet de territoire. Cela passe par différents outils : conseils de développement, associations des amis des Parcs... mais pas seulement. Les participants des ateliers ont aussi cité toute une palette d'outils pour renouveler les modes de consultation et d'expression des citoyens : panels, films, ateliers productifs, réseaux sociaux... Elle a même recueilli une esquisse de méthode pour légitimer les différentes parties prenantes autour d'un triptyque acteurs/buts/problèmes à résoudre.

« Il a été aussi question de solidarité de proximité en réponse à de nouvelles situations d'instabilité et de précarité vécues par la population. L'originalité des démarches présentées est qu'elles alliaient les missions « classiques » des Parcs, telles que la valorisation du patrimoine naturel et bâti, avec des fonctions sociales plus innovantes d'insertion professionnelle ou de relogement. » Marjorie Jouen

poursuit sur d'autres facettes positives des Parcs, relevées dans les ateliers comme les actions de coopération et de partenariat où ces derniers ont su faire preuve d'imagination pour « bâtir des projets solides, créateurs d'emploi, de revenus, pas trop nocifs pour l'environnement... » Elle se félicite de leur capacité à mettre autour de la table, experts, élus, acteurs institutionnels et économiques pour expérimenter, éviter le décalage avec le terrain, mener les projets et résoudre les problèmes.

TRANSCENDER LES CONFLITS

Reste la face « sombre » des Parcs... « Les Parcs ne sont pas des îlots de solidarité et de bien-être dans un océan hostile. Ils doivent constamment transcender les conflits. » Marjorie Jouen a retenu trois problématiques pas toujours simples à gérer : le foncier, l'artificialisation des terres et la constitution des documents d'urbanisme. Certains Parcs ont réussi à avancer dans ces dossiers, d'autres moins.

La relation des Parcs avec le secteur

privé - qui dispose de ses propres codes et fonctionnements associés à une exigence de rentabilité financière non négociable - n'est pas non plus de tout repos. Les projets de l'économie sociale et solidaire trouvent d'ailleurs plus facilement leur place au sein des Parcs, « les projets de pur développement économique obligent à certains compromis », précise-t-elle.

La précarisation d'une partie de la population (jeunes, personnes âgées...), est le troisième sujet auquel sont de plus en plus confrontés les Parcs. Quel rôle doivent-ils jouer dans ce domaine ? « Il ne s'agit sûrement pas de se substituer aux institutions existantes, mais pour autant, ils devront veiller à ce qu'un équilibre social soit préservé ou restauré par des interventions indirectes. »

Marjorie Jouen relève un dernier point à retenir : les échanges au sein des ateliers ont fait surgir des trésors d'expérimentations, souvent oubliés faute de capitalisation. « Cette dernière doit être une priorité de la Fédération toute entière. »

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LES PARCS

À l'issue des échanges, **Pierre Weick**, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux, a proposé une feuille de route autour de quelques grandes pistes de travail :

- favoriser la participation des citoyens aux actions et pas seulement à la stratégie de territoire (durant les démarches d'élaboration des chartes) ;
- être à l'écoute des citoyens via de nouvelles méthodes de concertation et de participation, et en se rapprochant de la recherche ;
- renforcer l'ancrage local des PME pour éviter leur décentralisation via de nouveaux liens entre citoyens, élus et entreprises ;
- anticiper et s'investir sur les nouveaux enjeux sociaux des territoires en intégrant la notion d'impact social, à l'échelle communale et communautaire, dans la construction et l'évaluation des actions ;
- intégrer concrètement dans les chartes la question de la coopération internationale dans une logique de plus-value et de développement pour les territoires.

Les Parcs : un engagement sur des valeurs et des objectifs partagés

Synthèse des discours de clôture

Après 45 ans d'existence, les Parcs naturels régionaux sont reconnus pour leurs pratiques et leurs capacités d'innovation afin de valoriser leurs territoires tout en préservant leurs richesses naturelles et patrimoniales. Ils représentent aujourd'hui des acteurs incontournables pour les différents chantiers que va engager le gouvernement. Le président de la fédération nationale des Parcs

demande néanmoins aux ministres présents un certain nombre de mesures qui faciliteraient la mission des équipes et des élus des Parcs.

Représentant **Gilbert Sauvan, président du Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, Michel Zorzan, conseiller général du canton de Riez**, a débuté ce temps de clôture en dressant une liste des protections et actions menées par

le Département depuis le début des années 2000 pour préserver sa richesse naturelle : Charte départementale pour l'environnement, Agenda 21, Plan climat énergie territorial départemental, contrats de rivière, politique des Espaces naturels sensibles, rénovation du sentier Martel situé dans les grandes Gorges du Verdon... Il est convaincu qu'un Parc naturel régional doit impliquer les habitants dans la définition de



ses orientations et de ses objectifs. Néanmoins, il reconnaît qu'il faut pour cela rénover les modes de gouvernance des Parcs.

Dans une intervention filmée, **René Souchon, président de la Région Auvergne et Vice-président de l'Association des Régions de France (ARF)** a, de son côté, rappelé l'attachement des Régions pour les Parcs naturels régionaux. L'acte 3 de la décentralisation pourra être l'occasion, selon lui, de modifier la méthodologie des futures contractualisations entre les Régions et les Parcs.

Pour **Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux**, « ce congrès marque les 45 ans d'existence des Parcs, dont la capacité d'initiative et d'innovation ainsi que la richesse de leurs territoires sont reconnues et appréciées sur le terrain. » Il se félicite du niveau de qualité et d'exigence de leurs chartes dont l'élaboration fait l'objet d'une forte mobilisation des acteurs locaux et habitants. « Notre congrès a permis d'illustrer nos méthodes de travail, nos modes d'action pour mieux faire et vivre ensemble et aussi de confronter nos expériences avec celles d'autres territoires. » Comme 17 Parcs sont actuellement en projet, Jean-Louis Joseph tient à rappeler qu'un Parc n'est pas une simple attribution d'un label touristique. « C'est un engagement fort de tous les acteurs d'un territoire sur des valeurs et des objectifs partagés. C'est pourquoi nous souhaitons que l'avis d'opportunité, nouvelle disposition introduite par le décret sur les Parcs de janvier 2012, se fonde sur un dossier étayé démontrant l'intérêt patrimonial du territoire, la cohérence du périmètre, les enjeux en matière d'aménagement et de développement

et la motivation des collectivités et des acteurs locaux. »

Poursuivant sur le désengagement de certaines communes au moment de la création ou du renouvellement du classement, il rappelle à quel point ces comportements fragilisent la qualité et la cohérence des Parcs concernés. « Nous ferons des propositions au Gouvernement, d'ici la fin de l'année, visant à modifier les règles d'adhésion des communes et collectivités de communes, et privilégier ainsi l'intérêt collectif par rapport aux positions individuelles. » D'autres propositions seront bientôt déposées visant à alléger la procédure de renouvellement du classement et à étendre la validité des chartes à quinze ans. Jean-Louis Joseph demande en outre, aux ministres présents, que les chartes des Parcs ne soient pas dans l'obligation - en vigueur depuis le décret du 2 mai 2012 - de soumettre leur charte à une nouvelle évaluation environnementale. Il précise en effet que cette dernière alourdit les procédures d'approbation des chartes alors qu'elles sont déjà soumises à une évaluation continue dans leur mission principale de préservation du patrimoine naturel. Il souhaite également que les chartes de Parcs soient opposables aux SCoT et aux PLU, comme cela existait avant une publication d'ordonnance du début de l'année 2012 en matière d'urbanisme. Il réaffirme en outre le rôle d'expérimentateurs et de « passeurs » de bonnes pratiques que sont les Parcs, qui doivent trouver toute leur place dans les prochaines grandes lois en préparation : loi de programmation sur la transition énergétique prévue en juin 2013, projet de loi sur le logement, l'urbanisme et la ville, création de nouveaux outils de protection de

la nature et des paysages, mise en place d'un Conseil national de la transition écologique et de l'Agence nationale de la biodiversité ou encore sensibilisation des jeunes dans le cadre de la Conférence environnementale.

Pour chacune de ces mesures, Jean-Louis Joseph formule différentes propositions très concrètes : pourcentage minimum de surface réservée à la biodiversité dans les créations de lotissements, examen des chartes des Parcs par une instance interministérielle... Il cite également d'autres pistes de travail : fiscalité écologique (expérimentation d'une zone franche environnementale), financement (via une taxe d'aménagement réaffectée aux Parcs par les Régions) et classement (maintien de la double responsabilité Région/État) des Parcs.

Au mois de mars dernier, des orientations ont été adoptées pour l'avenir des Parcs, le président expose les cinq grands principes auxquelles elles répondent : l'approche transversale et pluridisciplinaire des Parcs, la cohérence biogéographique de leur périmètre, leur mission « d'assembler du territoire » qui transcendent les limites territoriales, administratives ou sectorielles, leur vocation d'expérimentation, d'innovation et de transferts d'expérience et la contractualisation de leur financement avec les Régions, les Départements et l'État. « Pour les Régions qui s'interrogent sur le coût de fonctionnement des Parcs, il faut leur rappeler qu'ils sont des vitrines du développement durable et des territoires d'innovation » précise Jean-Louis Joseph, soulignant son propos par l'exemple de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, maillée de six Parcs qu'elle soutient fortement.



LES PARCS INVITÉS DANS LES GRANDS DÉBATS ENVIRONNEMENTAUX

En réponse à ces requêtes, **Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du logement**, reconnaît le rôle essentiel des Parcs : territoires de projets, dépassant les frontières, dont la mission d'aménagement du territoire est fondée sur la protection et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers. Elle promet que le caractère opposable des chartes aux documents d'urbanisme sera débattu durant le premier semestre 2013, et que des solutions seront recherchées pour simplifier les démarches et clarifier des incohérences héritées d'un empilement de textes disparates.

Les Parcs incarnent pour elle de véritables dynamiques de territoires qui se construisent dans une logique d'égalité et de durabilité, ceci grâce à trois principaux facteurs : les valeurs que portent les Parcs (de coopération, de respect de l'intérêt général...), leur vision de ce que doit être un territoire moderne (productif mais durable, connecté et doté d'une armature d'entreprises, de services publics et

d'une réelle identité...) et les enjeux pris en compte dans leurs pratiques (transition écologique et énergétique, aménagement équilibré du territoire). « Nombreux sont les sujets sur lesquels vous pilotez des innovations fortes, en milieu périurbain et rural : éco-construction et éco-urbanisme, maîtrise énergétique, qualité architecturale, mixité socio-spatiale, mobilités douces... », commente la ministre. Elle aborde les chantiers qui attendent les Parcs, soumis à des mutations sociétales positives (recherche d'une qualité de vie, mobilités nouvelles...) mais aussi à des pressions extérieures comme la précarité qui fuit la ville, les menaces sur les terres agricoles ou encore le commerce local fragilisé par la grande distribution. Elle reconnaît d'ailleurs que l'accumulation de décisions publiques « parfois discutables » (fermetures de perceptions, d'équipements de soins...) a pu renforcer certaines d'entre elles. « Le chemin à prendre est la réforme et l'adaptation négociées de nos services publics, une répartition mieux concertée des tâches d'ingénierie publique au service des territoires sous-équipés, une mutualisation des

moyens de l'État et des collectivités et aussi entre les collectivités. C'est le travail de la ministre de l'Égalité des territoires que de veiller à tout cela. » Selon elle, il ne s'agit pas d'imposer des politiques, comme cela se faisait au premier temps de l'aménagement du territoire pour lutter contre le « désert français », ni de se suffire du développement local. Il faut selon elle, amorcer un troisième temps de l'aménagement, celui où, pour réparer et pour anticiper, l'État et les territoires doivent négocier leurs priorités respectives. « Ces priorités ne seront pas les mêmes selon l'histoire récente, la gravité des chocs subis, la contrainte démographique voire géographique... Égalité ne veut pas dire uniformité. Elles opéreront sur des thématiques variées, selon des modalités et des périmètres divers. » Concrètement, elle explique la feuille de route fixée par le Président de la République pour aller dans ce sens : création d'un Haut conseil des territoires, positionnement des Régions comme chefs de file et organisation d'une conférence des exécutifs régionaux. Cécile Duflot a en outre proposé au Premier ministre une nouvelle génération de contrats d'objectifs entre l'État et les territoires ainsi que la création d'un Commissariat général à l'égalité des territoires.

Delphine Batho, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, loue également le modèle original des Parcs, fruits d'une histoire longue de 45 ans. « Cette belle histoire doit aujourd'hui trouver son prolongement dans une nouvelle étape, qui fera converger les réflexions que vous menez, depuis maintenant deux ans, sur l'avenir des Parcs, avec une volonté et une exigence exprimées avec force par



20 % DU TERRITOIRE FRANÇAIS EN PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Le souhait de la ministre est donc d'étendre les Parcs pour arriver à un classement de 20 % du territoire français d'ici 2020, mais pas à n'importe quelles conditions. « Bien au contraire, la qualité des projets doit plus que jamais être appréciée au regard de critères de classements solides en matière de dynamique de préservation, de mise en valeur du patrimoine et des paysages. » Pour cela, et malgré un contexte de réduction budgétaire, elle s'engage à ce que, en 2013, l'État augmente légèrement son soutien aux Parcs et à leur fédération (9,5 millions d'euros). En réponse au président de la fédération des Parcs, Delphine Batho précise que le label Parc Naturel Régional restera un label délivré au niveau national par l'État, par décret, « l'État est le garant des critères de classement et de la cohérence nationale du réseau ». Elle indique également que le Gouvernement est favorable à l'allongement à quinze ans de la durée de classement des Parcs et qu'elle veillera à ce que les procédures de renouvellement soient simplifiées.

Restant à l'écoute des propositions des Parcs, elle leur attribue un rôle fédérateur et de coordination dans le cadre de la Loi cadre sur la biodiversité qui sera présentée au Parlement en 2013. « La biodiversité est un enjeu décisif pour notre planète et pour notre pays. Elle est notre bien commun. Elle ne doit pas seulement être protégée, préservée, mais restaurée, reconquise en rétablissant la dynamique des écosystèmes. La perte de biodiversité est telle que l'avenir de l'humanité est aujourd'hui

en jeu. » Malgré des négociations difficiles, dans un contexte de crise économique mondiale, la France mène ce combat aussi bien au niveau mondial que national dans différentes instances et grands rendez-vous que Delphine Batho rappelle : Participation aux Accords de Nagoya et au Plan stratégique mondial pour la préservation de la biodiversité, création de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (l'IPBES), présence française à la 11e conférence de la convention sur la diversité biologique...

La ministre s'attarde quelques minutes sur la création prévue de l'Agence nationale de la biodiversité, dont elle précise l'objet : renforcer l'état des connaissances dans ce domaine, accompagner et développer des actions concrètes de préservation, renforcer l'action de l'État pour protéger des sites remarquables, terrestres ou marins, et piloter des dispositifs comme Natura 2000 ou la mise en œuvre de la Trame verte et bleue. Elle lance à nouveau un appel vers les Parcs pour qu'ils partagent leur expérience et leurs compétences dans ces différents chantiers, pas seulement liés à la biodiversité, mais aussi en matière de participation citoyenne, de circuits courts, d'emplois verts ou encore d'éducation à l'environnement.

Synthèse réalisée par l'Acteur Rural

le Président de la République lors de la conférence environnementale : l'ambition de faire de la France la nation de l'excellence environnementale. » Cela ne peut néanmoins être possible, rappelle-t-elle, que si l'écologie est perçue non pas comme une contrainte mais comme « un supplément d'âme », un levier pour créer des emplois, relocaliser la production, changer les modes de consommation et de vie. La ministre est convaincue que ces ambitions pour la France, sont déjà concrètement mises en œuvre au sein des Parcs à travers des actions de lutte contre la perte de la biodiversité, en faveur de la continuité écologique, du tourisme vert, de l'agriculture durable... Elle souligne également que ces ambitions sont incompatibles avec l'exploitation des gaz de schistes dont elle confirme l'interdiction dans tout le territoire français et, en l'occurrence dans les Parcs, comme celui du Verdon, qui faisait l'objet d'une demande de permis d'exploitation

ANNEXES

Discours d'Antoine Faure

Maire d'Aups

*Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
Madame la Vice-présidente au Développement Soutenable, Environnement , Energie et Climat à la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Madame la Conseillère Régionale en charge des PNR de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Monsieur le Conseiller Général,
Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Verdon,
Monsieur le Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux,
Mesdames et Messieurs les Présidents et élus des PNR,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les directeurs et agents de la fédération et des PNR,
Mesdames et Messieurs,*

*Bonjour à tous et bienvenue dans le Parc Naturel Régional du Verdon, et plus précisément à Aups, capitale
du Haut Var, capitale de la truffe, porte du Verdon, village de caractère (dans tous les sens du terme...).*

*L'histoire d'Aups remonte au VIème siècle avant notre ère avec une peuplade celto-ligure qui cultive le
plateau Saint-Marc. Un peu plus tard, lors de l'invasion romaine, Jules César, de passage dans la région
aurait dit : « je préfère être le premier à Aups que le second à Rome » et je pense qu'il avait tout à fait
raison, en ce qui me concerne la place de second à Rome ne m'intéresse pas du tout....*

*Le 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte, qui avait été élu président de la République deux ans
auparavant s'empare de la totalité du pouvoir suite à un coup d'état. La constitution lui interdisant de se
représenter aux élections de 1852, il la dissout. Aups a été le centre de l'insurrection Varoise contre les
troupes de Louis Napoléon Bonaparte et la colonne du Var, qui devait rejoindre les républicains bas-alpins
est taillée en pièces à Aups le 10 décembre de la même année. Suite à ces événements, ont été érigés la
chapelle de Notre Dame de la Délivrance et un obélisque sur la place (1881). Pour le 160ème anniversaire
la commission culture du Parc du Verdon a d'ailleurs réalisé un important travail d'analyse des faits et des
conséquences encore actuelles de ce mouvement populaire et spontané.*

*1905 : séparation de l'église et de l'état. L'inscription « Liberté Egalité Fraternité » est peinte sur le
fronton de la collégiale Saint-Pancrace. Elle est toujours entretenue avec soin.*

*Deuxième guerre mondiale : Aups est un haut lieu de la résistance (avec le maquis Vallier) .Ce qui vaut à
la commune la décoration de la Croix de Guerre avec Palme à titre collectif.*

*Outre la collégiale Saint Pancrace et Notre Dame de la Délivrance que je viens de citer vous pourrez
découvrir des édifices remarquables comme :*

- la tour de l'horloge avec son campanile en fer forgé et son cadran solaire (classée aux monuments historiques)
- la tour sarrasine qui était la porte principale du village
- la porte des aires
- le couvent des ursulines (Xème siècle)
- le musée Simon Segal (plus de 280 toiles) dans la chapelle du couvent des Ursulines ainsi que le musée de la résistance.

J'espère que vous trouverez le temps de flâner dans nos ruelles mais par contre, si vous êtes un peu trop studieux, il vous faudra revenir...

En ce qui concerne les principales productions locales, nous avons :

- l'huile d'olive (AOC Provence)
- du vin (plantation récente de chardonnay blanc et pinot noir)
- des truffes (*Tuber Melanosporum*). Aups est le premier marché de vente au détail (un peu plus d'une tonne par an) avec un marché hebdomadaire tous les jeudis du dernier jeudi de novembre jusqu'à fin février. Depuis 2 ans la truffe blanche (*Tuber Aestivum*) a elle aussi son marché en juin et juillet.

L'activité commerciale sur Aups est importante puisqu'on dénombre plus de 140 commerces et artisans pour 2 147 habitants. A la pointe touristique (juillet août), la population est multipliée par trois. Les activités sportives locales sont la chasse et les boules, avec plus de boulistes et de chasseurs que d'électeurs, le cumul dans ce domaine étant tout à fait légal et même recommandé.

Pour l'adhésion au Parc Naturel Régional du Verdon, Aups, une fois de plus, s'est démarquée des autres communes. Le 1er août 1996, le Conseil Municipal se prononçait sur cette adhésion. Résultat : 9 voix pour, 9 voix contre, une abstention avec la voix du maire prépondérante (qui avait voté contre). Aups n'adhérait donc pas. S'en est suivi une consultation publique (improprement appelé référendum) et en janvier 1997 les Aupsois étaient appelés aux urnes. La participation fut importante (75,1%) et le oui l'emporta de 37 voix. Le Conseil Municipal délibérait à nouveau (10 voix pour et 9 contre) et la commune intégrait le PNR Verdon. Pour nous, c'est une immense satisfaction de voir Aups au cœur de ce grand évènement qu'est le Congrès National (et en présence d'élus qui à l'époque s'étaient opposés à l'adhésion au Parc et qui aujourd'hui se sont pleinement investis dans la structure). Comme quoi un bon projet finit toujours par fédérer.

Je voudrais remercier très sincèrement Bernard Clap, notre président, qui a œuvré pour que le Congrès National se déroule dans le Verdon, le bureau et le comité syndical qui ont validé le choix du Haut-Var et d'Aups (sans oublier Moustiers et Quinson).

Je remercie le Conseil Général du Var pour son implication, et particulièrement les services techniques qui ont été réactifs et efficaces. Un service de proximité indispensable pour nos territoires.

Je remercie également le Conseil Général des Alpes de Haute Provence, la CCI du Var, EDF, la SCP et le CA.

Je remercie bien sûr le Conseil Régional qui, grâce à ses orientations politiques, soutient les Parcs Naturel Régionaux tout au long de l'année et fait un effort plus que significatif pour ce Congrès.

Je remercie la direction du Parc et toute son équipe sympathique qui squatte Aups dans la bonne humeur depuis quelque temps pour la qualité du travail fourni, le personnel communal pour son investissement et tous les bénévoles que nous avons exploités...

Merci pour votre écoute, bon congrès à tous.

Discours de Bernard Clap

Président du Parc naturel régional du Verdon

Mesdames et Messieurs,

C'est avec une grande fierté, et beaucoup d'émotion, qu'en tant que Président du Parc naturel régional du Verdon, je vous souhaite la bienvenue à Aups et que, dans le cadre de ce congrès, nous mettions à l'honneur le vivre ensemble, le faire ensemble et l'intelligence de la co-construction.

Comme vous allez le découvrir pendant ces trois jours, le Verdon est un territoire de caractère. À la jonction entre Alpes et Provence, il a toujours été un territoire de mélanges et de rencontres : rencontre de deux mondes géologiques, rencontre de milieux naturels montagnards et méditerranéens... Au-delà de la grande biodiversité naturelle qui en résulte, le Verdon est aussi une terre de rencontres culturelles et les différentes activités agricoles qui se sont succédées ont façonné des paysages exceptionnels, mondialement connus.

De tout temps lieu de passage et de transhumance, qui se perpétue aujourd'hui par l'accueil de nombreux visiteurs, le territoire vit aujourd'hui principalement de son agriculture et de l'activité touristique.

Ce fort caractère, le Verdon le doit aussi à ses hommes et à ses femmes, qui depuis la Préhistoire, ont persisté à y vivre, à y travailler, malgré la rudesse de la topographie et l'âpreté des terres. Aux confins de deux départements, le Verdon, et surtout les Grandes gorges, ont longtemps été considérés comme une zone « sauvage » et rude qu'il valait mieux contourner.

L'intérêt est venu de l'État, au XIXe siècle, et a toujours été lié à l'eau. Cette rivière, torrentielle, souvent abondante, en pleine Provence, a été au cœur de nombreuses convoitises et autres projets d'aménagement qui ont abouti à la création au XXe siècle de cinq barrages hydro-électriques.

L'eau du Verdon est une grande richesse : elle irrigue un bassin versant mais sert également l'intérêt national en permettant à EDF de produire 25 % de l'électricité consommée en région PACA et à la Société du Canal de Provence (SCP) d'alimenter en eau plus de deux millions d'habitants, 600 industries et l'irrigation de 6 000 exploitations agricoles.

Cependant, nous devons nous souvenir, que pour arriver à ce résultat, le territoire a été fortement mis à contribution : des terres agricoles, des fermes ont été expropriées. Un village entier, celui des Salles-sur-Verdon, a été noyé. Ce fut un grand traumatisme qui est encore ancré dans notre mémoire collective et qui fait que nous sommes toujours méfiants quand un nouveau « grand projet » nous arrive de la capitale !

Depuis, l'eau a coulé... et le Parc a été porteur d'une volonté d'aller de l'avant !

Dans le cadre de l'animation de son Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, des partenariats forts ont été conclus avec les principaux usagers de la rivière que sont EDF et la SCP mais aussi avec tous ses utilisateurs. Ces coopérations sont constructives ; elles permettent la mise en œuvre de nombreuses actions bénéfiques à la rivière et à ses usages. Le principe de solidarité amont-aval a été complété par celui de solidarité aval-amont.

Vous l'avez compris, l'eau est la colonne vertébrale de notre Parc ; elle est au cœur de toutes nos préoccupations. Ce Parc qui a mis du temps à voir le jour, plus de six ans... Ses débuts ont été difficiles et ont placé la question de la participation du plus grand nombre au cœur de nos préoccupations. Elle s'est traduite dans notre organisation par l'ouverture des commissions thématiques aux associations locales et la création d'un conseil de développement permettant l'implication des citoyens. Elle se traduit également dans la manière de conduire nos démarches : chantiers et inventaires participatifs, concertation des acteurs concernés par les actions, appel à volontariat...

Cette capacité d'animation, de médiation, au service d'un territoire exceptionnel, c'est ce qui nous

distingue, en tant que Parc, des autres structures intercommunales !

Cette capacité à faire une place à chaque élu, à chaque association et au citoyen dans la mise en œuvre de notre projet collectif et cet accès à un environnement préservé, à une alimentation de qualité, à des activités économiques de proximité qui répondent aux besoins immédiats de la population, voici ce qui nous distingue. C'est aussi cette volonté de mettre en cohérence la production avec la gestion de nos ressources, pour redonner espoir aux nouvelles générations dans une vision constructive de leur avenir, pour une mosaïque performante et innovante de projets, dans un travail collectif intégré. Garantir une vie sociale, équitable pour tous et qu'elle ne soit pas réservée à une élite, c'est ce qui nous distingue, nous les Parcs.

Pour tout cela, je suis heureux que le Verdon ait été choisi pour accueillir le congrès 2012 et je suis satisfait que le thème de la coopération ait été retenu, en cette année mondiale des coopératives.

C'est en respectant ce fil conducteur que nous avons préparé ce congrès depuis près d'un an. De nombreux acteurs de ce territoire ont participé à cet événement, et je tiens à les remercier vivement :

- Les élus de la commune d'Aups, les associations et les habitants, les services techniques de la commune.*
- les maires et les offices de tourisme des huit communes accueillantes : Moustiers-Sainte-Marie, Quinson, Aiguines, Les Salles-sur-Verdon, Moissac-Bellevue, Régusse, Bauduen et Aups.*
- Les communes et intercommunalités du Verdon, qui ont mis leur matériel et leurs agents à disposition.*
- les professeurs et élèves du lycée hôtelier Léon Blum de Draguignan, qui participent à l'accueil et au service de restauration,*
- Les producteurs et les restaurateurs locaux qui ont fourni tous les repas et leurs produits de qualité,*
- Les partenaires techniques qui ont contribué à la préparation, qui seront présents dans les 17 circuits organisés jeudi après-midi et qui ont permis d'ouvrir le congrès aux acteurs du territoire en étant présents au marché aux initiatives, et surtout en ajoutant une « 4^e journée » au congrès plus festive, plus culturelle et destinée à la population.*
- Les partenaires financiers : le Conseil régional, principal partenaire et son président Michel Vauzelle, le Conseil général du Var, le Conseil général des Alpes de Haute Provence, la chambre de Commerce et d'Industrie du Var et le Crédit agricole et aussi EDF et la SCP qui nous ont apporté un important soutien à l'organisation de ce congrès.*
- Je voudrais remercier aussi les élus des cinq Parcs naturels régionaux de la région Provence Alpes Côtes d'Azur, la Camargue, le Luberon, le Queyras, les Alpilles et le Pré-Alpes Côtes d'Azur. Pour que ce congrès soit aussi leur congrès, que cette réussite soit une réussite commune.*

Je ne finirai pas ce discours sans, personnellement, et avec beaucoup d'émotions, remercier toute l'équipe du Parc, pour son implication dans la préparation de cet événement, car c'est sans compter, avec beaucoup de passion qu'ils ont travaillé, pour ce congrès, ils en ont pleuré, et qu'il soit une véritable réussite collective. Merci encore à vous tous, et bon congrès !

Principaux éléments du discours de Pierre Lambert

Représentant du Conseil général du Var

Mesdames et Messieurs,

La salle où nous sommes réunis a été construite par le Conseil général du Var (gymnase du collège).

Conseiller général du canton d'Aups, grand par sa surface mais petit par sa population (3000 habitants sur 6 communes), je suis chargé par le Président du Conseil général de vous présenter le Var.

Celui-ci couvre 100 km sur 60 km et est situé à 60 km de la mer. Sa géologie est très variée et sa biodiversité exceptionnel, une des plus grande en France. Le département compte un million d'habitants soit, environ, 150 au km². Ici nous avons donc beaucoup d'espace ainsi qu'un Parc national. Il pleut en moyenne 45 jours dans l'année, en octobre et en avril et nous bénéficions de 3 000 heures d'ensoleillement. La première économie du département est donc le tourisme qui amène la population du département à 5 millions d'habitants au mois de juillet, ce qui nous oblige à disposer des infrastructures adaptées pour cela.

L'agriculture, dont la viticulture, constitue également une part importante de l'économie. Rappelons à ce sujet que le rosé n'est pas le mélange des deux vins, blanc et rouge, et que les olives vertes et noires poussent sur le même arbre.

Le Var est également la Ire destination touristique régionale grâce aux Gorges du Verdon (700 m de falaise), les calanques et Porquerolles. En 1975, nous manifestions contre le barrage de Sainte-Croix. Nous ne le ferions plus maintenant, car ce type de barrage est une belle réussite à la fois économique et touristique.

L'action départementale

Il faut retenir que le Var est découpé en huit territoires.

Nous parlons tous le même patois et défendons un seul club de rugby, mais ensuite nous sommes très hétérogènes. Les huit territoires s'appuient chacun sur des SCoT et possèdent également chacun une maison départementale.

Chaque territoire constitue un espace de vie qui a ses propres besoins et sa logique de développement, qui sert de référence pour mettre en pratique les politiques publiques. Ces dernières se déclinent sur trois niveaux :

- des schémas départementaux (tourisme, transport...),*
- des contrats de territoire (pactes de développement où le Département investit dans les communes),*
- des contrats d'objectifs.*

Les relations entre le Département et le Parcs naturel régional du Verdon

Le département est très varié, mais les communes du Parcs sont très similaires entre elles, et avec les communes situées de l'autre côté du Verdon, dans les Alpes-de-Haute-Provence. Le Parc est situé sur deux départements de taille et de typologies très différentes (le Var compte un million d'habitants et les Alpes-de-Haute-Provence 160 000). Ici nous sommes à équidistance entre Digne et Toulon. Le Département du Var intervient dans la gestion du Parc, sur des actions ponctuelles dirigées par la direction de l'environnement. Si le Parc est présidé par un Varois, la différence structurelle entre les deux Départements, réside dans leur implication dans le Parc qui est inversement proportionnelle à leur taille réciproque. Il faut aussi noter la forte implication des mairies. Tout au long de ce congrès, vous le verrez, le Var n'est pas toujours très visible dans le Parc.

Je vous souhaite un excellent séjour, un bon congrès et surtout que vous aurez à cœur de revenir dans le département.

Discours d'Annick Delhaye

Vice-présidente développement soutenable, environnement, énergie et climat à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Bienvenue en Provence-Alpes-Côte d'Azur ! Bienvenue dans cette région si belle et si contrastée. Une région riche de sa biodiversité, de ses paysages et qui soulage l'urbanisation irréfléchie des années 60 de son littoral. Une région dont on vante la douceur du climat mais où les pics de pollution peuvent atteindre des niveaux exceptionnels et où la nature peut transformer nos forêts en brasier, nos rivières en torrents dévastateurs. Une région où il fait bon vivre et où les inégalités sociales et territoriales se creusent, avec tout ce que cela peut avoir comme conséquence en termes de lien social, de délinquance et des populations qui lors des dernières consultations électorales se sont massivement réfugiées dans le repli et le rejet.

Dans ce paysage de contrastes, nos six Parcs naturels régionaux, oui 6 car nous avons eu la joie de voir la création de pnr « les préalpes d'azur » en mars dernier, donc bienvenue à notre petit dernier, il est, ils sont comme les territoires en voie de classement pour nous une véritable opportunité. Celle de ne pas reproduire les erreurs du passé, celle de réconcilier l'urbain et le rural, de recréer des continuités écologiques, de recréer de nouvelles solidarités locales, de construire un modèle de développement alternatif, de lier nos politiques publiques trop souvent définies de manière sectorielle, bref « d'inventer une nouvelle vie qui s'invente ici »...

Quelle belle devise que celle des Parcs naturels régionaux ! « une autre vie s'invente ici » ! Une devise que nous faisons nôtre tant le modèle économique qui prévaut aujourd'hui dans le monde est source d'inégalités sociales, de pollution, de bouleversements dont les conséquences sont dramatiques et le seront encore malheureusement dans les années à venir. Jusqu'à quand accepterons nous que les plus riches de ce monde voit leur richesse grandir sur le dos des populations les plus pauvres ?

Bien sûr, les Parcs naturels régionaux ne sauveront pas le monde. Ni les Régions. Mais parce qu'ils sont en avance sur la manière de concilier économie et environnement et demain le social, parce qu'ils ont été des précurseurs dans la manière d'associer les habitants dans la vie de leur territoire, ils ont une responsabilité particulière. Celle de prouver par l'exemple que cet autre monde, plus sobre, plus juste, plus solidaire est possible.

Ils ont un rôle majeur à jouer dans la transition écologique et dans la transition énergétique dans lequel le Gouvernement est engagé et qui doit être notre feuille de route à nous tous. Demain, tous les Parcs doivent prouver qu'on peut produire localement toute l'énergie qu'ils consomment. Ils ont aussi un rôle majeur en montrant que l'on peut en urbanisant intelligemment, réconcilier aménagement et qualité de vie. Qu'avec des matériaux naturels dont on voit qu'ils retrouvent une certaine modernité, (ici par ex la paille de lavande ou de riz) construire les maisons de demain qui soient écologiques et sobres sur le plan énergétique sans que cela coûte une petite fortune comme certains le laissent entendre. Qu'on peut produire localement avec nos propres ressources ces produits alimentaires de qualité qui nous sont nécessaires pour rester en bonne santé. Qu'on peut dans des zones protégées et attractives créer des logements accessibles aux familles les plus modestes. Qu'on peut par le lien social briser les préjugés, les peurs et construire une société plus solidaire et respectueuse de ses différences.

Les Parcs ont cette mission de prouver que oui, c'est possible. Cela demande de la volonté et souvent du

courage politique, pour bousculer des habitudes établies. Mais c'est là la raison d'être des Parcs. Innover, innover toujours et innover encore pour conserver toujours cette longueur d'avance. En bonne intelligence avec les autres structures de territoire, Pays, Agglomérations dont les périmètres se chevauchent ici, pour éviter les déperditions d'énergie et d'argent public, les Parcs doivent être à la hauteur de leur ambition.

A nous, leurs partenaires, Etat, Régions, Départements, Europe de savoir les accompagner. A nous, de mettre en cohérence nos politiques publiques, d'ajuster nos niveaux d'accompagnement en fonction d'objectifs politiques et non pas sur la base de cadres administratifs ou techniques pré-établis qui enlèvent toute capacité d'appréciation. A nous, de préserver le cadre légal qui permet par la contractualisation entre Région et Parcs d'accompagner la mise en œuvre de stratégies de développement intégré construites avec les habitants.

Demain, le Gouvernement proposera une nouvelle Loi de décentralisation. Nous y attachons une importance toute particulière et c'est justement parce qu'il rencontre ce jour, la Ministre chargée de la décentralisation, que notre président Michel Vauzelle n'a pu être là et qu'il m'a demandé de représenter la Région. Cette nouvelle étape dans la décentralisation est pour nous porteuse d'un grand espoir. Celui de rapprocher les citoyens des décisions qui les concernent au quotidien. Celui de lier nos politiques et de mettre un terme à cette approche qui consiste à cloisonner des politiques publiques sectorielles trop souvent définies indépendamment les unes des autres. Nous n'avons plus le temps des querelles de paroisse. Nous devons lier nos approches économiques, sociales, environnementales, énergétiques pour qu'enfin le développement soutenable devienne autre chose qu'un concept ou qu'un slogan dont beaucoup usent et abusent. C'est au niveau du projet, de l'action que ces dimensions doivent être intégrées.

La Gouvernance, ou plus simplement le « décider ensemble », pour mieux faire et vivre ensemble : C'est le thème de ce Congrès et c'est aussi le cœur de l'action régionale. Prendre le temps de l'échange, associer tous ceux qui sont concernés à la définition d'un projet commun. Pour certains, ça peut paraître une perte de temps. Pour nous c'est la condition de réussite d'un projet.

Pendant trois jours vous allez partir à la découverte de ce territoire. Vous allez y rencontrer des gens qui y vivent et y travaillent. Des gens attachés à leur terre, à leur culture quand bien même ils se sont installés depuis quelques années. Une culture ouverte sur l'autre, riche de ses différences, de ses brassages ancestraux. Vous allez découvrir la Provence sous une autre facette que celle que nous avons l'habitude de voir ou qui est donnée à voir, notamment par les médias. Vous allez avoir cette chance de découvrir cette Provence de manière plus intime.

A n'en point douter, ce congrès historique par la période difficile dans laquelle il s'inscrit doit être fondé sur la Solidarité urbain-rural ; la Solidarité intergénérationnelle et sociale ! L'Innovation ! L'Expérimentation ! la Gestion intégrée des espaces naturels ! la Gestion rationnelle des ressources ! la Structuration et la mise en cohérence du territoire ! la Gouvernance !

Tous ces mots cent fois repris illustrent des concepts bien réels dans les fondamentaux des Parcs naturels régionaux qui posèrent les premiers jalons, du développement soutenable, bien avant Rio 1992 ; qui lancèrent, bien avant le Schéma Régional de Cohérence Ecologiques, les continuités écologiques, et qui imaginèrent il y a maintenant plus de 40 ans un chemin pour réaliser dans les territoires ruraux l'égalité des territoires.

Visionnaires les Parcs naturels régionaux ? Utopistes les Parcs naturels régionaux ? Révolutionnaires les Parcs naturels régionaux ? Vous aurez l'occasion de dire comment vous voyez les choses et votre avenir.

Nous attendons beaucoup de vos réflexions, de vos prises de positions au moment où se prépare ce nouvel élan de la décentralisation. Nous sommes convaincus que les territoires de projets ont de l'avenir, qu'ils sont les leviers essentiels d'un aménagement équilibré du territoire. Nous souhaitons que soit pleinement reconnue au travers de la contractualisation entre Région et Parcs la possibilité d'accompagner la mise en œuvre de stratégies de développement intégré construites avec les habitants au regard du changement climatique qui va impacter toutes nos régions et particulièrement paca car elle sera un hot spot selon tous les experts.

Alors effectivement ; tournons-nous vers l'Avenir ! Innovons ensemble, Parcs et Régions, pour la biodiversité, la transition énergétique, le développement rural. Oui nous pensons qu'il est important de renforcer la légitimité, la reconnaissance, le rôle et les missions des Parcs naturels régionaux sur leurs territoires. Les chartes des Parcs doivent dessiner demain, avec les nouveaux schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire, (stradtd) une nouvelle cohérence de l'action publique. Tout cela ne sera pas possible sans une culture participative à l'instar du programme proposé dans ce congrès.

Je ne doute pas qu'il apportera de nouvelles pistes qui viendront enrichir la réflexion déjà engagée. Le contenu est particulièrement enthousiasmant. Le Parc du Verdon et la Fédération des Parcs travaillent d'arrache-pied avec l'aide de nombreux partenaires au succès de ce Congrès, illustrant déjà par cette organisation la nécessité impérieuse de faire ensemble, pour mieux vivre ensemble.

Je ne saurai conclure sans remercier très sincèrement et vivement tous les organisateurs pour cette préparation et vous souhaite une qualité de travaux à la hauteur justement de celle de l'organisation.

Excellent Congrès à Toutes et tous !

Discours de Jean Viard

Sociologue, Directeur de recherche CNRS
au Centre politique de science-po / Cevipof

Bonjour,

C'est vrai que je suis content d'être ici.

Dans les années 70, j'ai observé ces gens, dans le Haut Var, qui protestaient contre la montée de l'eau. Sociologue, j'étais chargé d'observer les changements de la société locale. Je connais donc bien ce territoire. Et puis j'habite dans le Parc du Luberon, depuis mon enfance. Depuis 68, j'y ai vécu en communauté, j'y habite toujours et j'y ai créé une entreprise. J'ai beaucoup écrit sur ce sujet qui m'intéresse beaucoup. Au fond la question est la suivante : qu'est-ce qui a pris, à ces gens un jour, de considérer, qu'un territoire, de développement normal, devait être protégé et que l'Homme ne pourrait pas y faire n'importe quoi ? C'était aux États-Unis, en 1872.

À un moment donné, il a été décidé que l'on allait protéger - et de manière éternelle - ce que l'on considérait comme beau. Les premiers à le faire ont été des Américains protestants. Nous, nous sommes les enfants de Lurs. À un moment, où, au fond, les catholiques, désespérés par la fin du monde rural en crise, avec ses valeurs, ses églises, ses chapelles, ont rencontré des écologistes qui commençaient à dire qu'il fallait protéger les animaux, les arbres, etc.

Tout ceci a donné l'histoire des Parcs, dans ce mélange un peu compliqué, que je n'ai d'ailleurs pas bien reconnu dans votre film. Pour moi qui y habite, un Parc c'est aussi 30 % de FN, 15 % d'immigrés,... Tout ça, je ne l'ai pas bien reconnu dans cette vision du film, qui montre davantage un chantier de jeunesse, avec des jeunes sympathiques et dynamiques. Les Parcs, ce sont aussi des gens qui vivent, qui travaillent ? Ce sont des batailles pour l'école, des problèmes de cartes scolaires, de transports, de chômage, d'allocataires du RSA.

Il ne faut pas se raconter des histoires. Les Parcs sont une invention qui a été extrêmement porteuse et qui continue à se développer. C'est un outil d'aménagement d'avant-garde, mais le monde a beaucoup changé.

Les gens se déplacent, les choses vont très vite. Dans le Luberon, il y a certainement plus de consultants internationaux que d'agriculteurs, ce qui n'empêche pas qu'il faut défendre l'agriculture et les coopératives, qui sont des objets merveilleux. Il faut néanmoins regarder où nous vivons, avec quel type de société, en sachant que nous sommes dans un des lieux où il y a le plus d'allocataires du RSA. Mais c'est un autre problème.

Sommes-nous vraiment porteurs d'un modèle de développement ? Est-ce que les mots correspondent à des réalités ?

À mon avis, à moitié oui, à moitié non.

Attention également à ne pas « s'auto-glorifier ». Nous sommes dans un pays pessimiste qui a du mal à lire son changement. Selon moi, le changement principal, c'est le haut débit, qui est la vraie question de l'avenir des Parcs. Si vous ne l'avez pas, vous serez en dehors du coup en dix ans. Si vous l'avez, vous avez déjà des chances de vous développer.

J'ai travaillé la semaine dernière en Auvergne. On y trouve le haut débit partout et je pense qu'ils ont compris quelque chose d'essentiel. Nous sommes passés d'un million à un milliard d'ordinateurs en dix ans. Nous sommes en train de complètement « contacter » la planète, de la mettre en réseau, de la transformer, de la lier... Et vous êtes dans le pays le plus pessimiste du monde, qui croit que rien ne va, rien ne change... Je le dis toujours : vous savez, les Maliens, les Sénégalais, les Afghans sont plus optimistes que nous.

C'est bien que nous avons un problème tout particulier, parce que, tout de même, nous ne vivons pas plus mal qu'eux.

Faisons donc attention au discours qui consiste à dire que tout s'effondre, que rien ne marche, car ce n'est pas vrai.

Nous sommes dans une société qui change à une vitesse phénoménale. Vous gagnez trois heures de vie par jour. Vous avez acquis 20 ans d'espérance de vie depuis la dernière guerre.

Vous rendez-vous compte que vous allez perdre vos parents lorsque vous aurez en moyenne 63 ans ? Alors que lorsque l'on a créé les Parcs, nous perdions nos parents à 40 ans, quand on avait encore une vie d'adulte à construire. Aujourd'hui, nous perdons nos parents alors que nous sommes déjà à la retraite.

Nous faisons en moyenne 45 kilomètres par jour.

C'est quoi finalement un habitant ? Une femme d'agriculteur en France peut faire entre 60 et 80 kilomètres par jour. C'est quoi, dans ce contexte, un territoire communal, un territoire de Parc dans une société aussi mobile ? Et je ne parle que des liens physiques, pas des liens virtuels.

Voici un autre chiffre encore que j'aime bien.

53 % des bébés naissent hors mariage. Ça n'a rien à voir avec notre sujet ? Si, justement. La société a changé à une vitesse phénoménale. La structure familiale du mariage, immobile durant des millénaires, s'est métamorphosée en une génération.

La vie s'allonge, la place des institutions a complètement changé, leur légitimité aussi. La demande des habitants est telle, en permanence, que la légitimité des institutions doit sans cesse se reconquérir. Les Parcs sont moins demandés. Les habitants ne savent pas trop ce que c'est finalement... C'est quelque chose qui se passe entre élus, plutôt positif, qui protège les paysages... Mais les demandes de débats directs, je ne sais pas... Il y a certainement des endroits où ça doit exister.

Nous avons également un autre problème.

Nous sommes dans une crise démocratique monstrueuse, la majorité des électeurs votent dans des communes où ils ne travaillent pas. C'est ce que j'appelle une démocratie du sommeil. Plus de 60 % des gens votent dans une commune où ils dorment, où ils défendent des intérêts de propriétaires, d'habitants mais pas de salariés. Puisqu'ils travaillent ailleurs, ils défendent le silence, une bonne école, pas d'immigrés, pas de développement économique, et un peu de folklore. Ce n'est pas ça une démocratie.

Nous vivons donc ces processus, ces bouleversements.

Les Parcs ont été un des lieux d'une époque qui a porté une innovation. La question est aujourd'hui de savoir s'ils sont encore porteurs, comment ils rentrent dans les nouveaux découpages, ces nouvelles mobilités, comment on leur donne de la citoyenneté.

Nous avons aussi tous le sentiment que nous n'avons plus de temps.

Mais c'est faux, vous travaillez en moyenne 12 % de votre vie. En Europe, nos parents travaillaient 40 % de leur vie.

Aujourd'hui, cela représente 67 000 heures alors que vous vivez 700 000 heures. Vous avez donc du temps, pour vous déplacer, pour consommer, pour lire, pour visiter les Parcs. Nous avons de plus en plus de temps. Comment fait-on pour qu'il soit riche, dense, pour que les gens des villes viennent dans les Parcs, que des retraités montent dans des moyens de transport, que l'on crée des lieux pour que les citoyens aient des activités, vivent des rencontres ? Nous n'avons pas créé les Parcs pour uniquement faire des protections patrimoniales.

Il faut donc retenir quelques idées simples :

La première, est le temps : nous avons gagné 40 % de vie. La part du travail dans la vie des Hommes en France et en Europe, c'est 12 % du temps collectif consacré au travail et 88 % du temps pour autre chose. Au temps de Napoléon, 70 % du temps éveillé était consacré au travail. Elle est donc là la révolution moderne. Le temps de travail a été divisé par trois, grâce à un modèle social européen réussi, qui marche encore très bien, et qui continue à nous faire gagner trois heures de vie par jour.

Les gens sont mobiles, ils se répandent dans l'espace, s'installent à côté des villes, etc. Là aussi, nous sommes pris dans une immense transformation. Ces dix dernières années, les villes ont gagné 4,5 % d'habitants, les campagnes 9,5 %. Nous sommes dans un mouvement de repopulation des campagnes, l'exode rural est terminé. Il reste des secteurs en dépopulation bien entendu, on le sait, mais c'est maintenant restreint. Le mouvement de fond, c'est bien la repopulation, l'installation de nouvelles populations, c'est l'arrivée des retraités, de jeunes dynamiques aussi.

Plus la vie est longue, plus nous la vivons par étapes courtes. Désormais, nous pouvons retenter notre chance en amour, en travail, en destination géographique... Les gens changent en moyenne de partenaires amoureux tous les dix ans, de CDI tous les onze ans, etc... Vous allez faire 6 000 fois l'amour dans votre vie, pour faire deux bébés. Votre grand-mère le faisait 1 000 fois pour en faire dix. Les choses les plus intimes ont aussi été bouleversées : l'amour, la séduction, la rencontre, le couple, la durée, la vitesse... Je crois que le temps a changé de structure.

La deuxième idée, concerne la notion de l'espace qui a été également bouleversée. À Lurs, le monde rural était un monde qui mourrait. C'était des maisons dont on avait crevé les toits pour ne pas payer d'impôts. La campagne de l'après-guerre, c'était celle des chantiers de jeunesse, de la résistance... Promenez-vous dans ces villages aux maisons encore fermées. Les habitants sont partis. Certains ont gardé les habitations pour les vacances, ou les ont vendu pour avoir la carte de chasse. Ici, quand j'étais enfant, nous étions deux millions d'habitants. Nous sommes maintenant cinq millions, il y a 80 000 installations par an. Tous les dix ans, nous comptons un million d'habitants de plus. Le mouvement est là.

Comment se met-on dans ce mouvement ? Comment continue-t-on à protéger des valeurs, des beautés, etc ? Tout en accompagnant ce mouvement et en accueillant la vie ?

À propos de la protection, on ne protège pas les animaux, ni les paysages pour eux-mêmes. Nous les protégeons pour que des hommes les voient, pour que nous vivions. Pour que nous puissions marcher dans le Luberon.

Le territoire a besoin d'être habité, c'est comme cela que l'on crée de l'emploi et de la richesse. Bien sûr, ce n'est pas parce qu'on a plus de temps libre, qu'on dispose de davantage d'argent. Il existe des inégalités. Mais s'il n'y a pas plus personne pour marcher dans les Parcs... Ce n'est pas seulement un problème financier, c'est aussi un problème de culture et d'éducation.

Pour marcher dans la campagne, il faut d'abord être en bonne santé, être jeune, avoir des enfants en âge de marcher. Cela réduit drastiquement la population concernée. Il faut ensuite adopter le modèle culturel du marcheur en campagne, la société d'aujourd'hui compte 30 % de retraités, comment peuvent-ils monter en haut des montagnes ?

C'est tout cela qu'il faut prendre en compte. La mobilité est devenue une culture alors que nous étions dans un monde sédentaire.

Nous sommes aujourd'hui dans une société du bonheur privé et du malheur public. Les gens sont heureux, n'ont jamais eu autant d'amis, et nous nous battons pour avoir une maison et le jardin. C'est aussi pour cela que la population se répand. Les villages sont fermés et autour il y a des maisons partout, des jardins, des enfants... Pourquoi ? Parce qu'on ne vit plus comme avant.

Ils habitent toujours la commune mais sont sortis du village. À côté de cela, se pose la question de l'étalement urbain, de la destruction des campagnes. Tout cela est en question.

Il faut dire les choses simplement, la ville a gagné. Nous sommes tous devenus des urbains. Nous voulons des crèches, de bonnes études pour nos enfants, des supermarchés, être proches d'un hôpital, avoir la

télévision, Internet, appeler d'un portable, etc. Nous sommes dans cette culture de l'urbain virtuel ou réel, et c'est vrai aussi pour les paysans. 90 % d'entre eux regardent la télévision, 70 % sont à moins d'une heure d'un centre-ville et 83 % font leurs courses au supermarché.

Regardons par conséquent la société comme elle est. Dans cette société, nous sommes tous des urbains, même avec des gens qui vivent dans la ville, autour de la ville et loin de la ville.

La question qui nous est posée maintenant, c'est comment construire maintenant un monde vert, qui va petit à petit rassembler l'ancienne société agricole, les problèmes énergétiques (le vent, le soleil, la biomasse, la forêt) et les idéologies écologistes, souvent un peu caricaturales...

Il faut trouver un équilibre entre un monde vert en construction et une urbanité en transformation, avec, au milieu, des terres agricoles qu'il faut « sacrifier », commune par commune, région par région, même s'ils n'y pas d'agriculteurs. En effet, le monde post-fossile, qui ne reposera plus autant sur le pétrole, sera un monde où il faudra faire pousser des végétaux partout. Même si ces terres ne sont pas utilisées pendant une génération, ce n'est pas grave, elles seront là, disponibles. Il est important aussi de construire le territoire, le village, de le densifier en périurbanité.

Il me semble donc que la question des Parcs est de comprendre ces différents changements, et de se demander comment devenir ce lieu d'innovations, cette urbanité de proximité, ces territoires emblématiques de ce monde vert dans toute sa complexité. Cette complexité faite des agriculteurs bio, de ces vieilles familles paysannes qui sont encore dans la culture de l'agrandissement et de l'emprunt, de ces sympathiques marginaux qui s'installent... Avec tous ces enjeux, comment peut-on faire des territoires où l'on apprend à œuvrer ensemble ?

Comment élève-t-on des animaux dans une société où l'on ne veut plus travailler 7 jours sur 7 ? Comment fait-on des maisons de santé quand les médecins ne veulent plus non plus travailler autant ? Il faut donc que tout ce qui relève du corps, de la chèvre, de la vache, de l'homme, soit discontinu...

Les Parcs ont une responsabilité particulière dans notre époque qui craint le futur. Nous nous tournons tous vers le passé, les jeunes des banlieues, les structures... J'ai récemment participé au congrès des HLM. Ils étaient satisfaits d'avoir réalisé quatre milliards d'Euros de bénéfices. Je les ai questionné sur l'utilité d'autant de bénéfices. Ne faudrait-il pas mieux construire des logements ? Même ces institutions qui veulent le bien et le bonheur des autres deviennent archaïques.

Donc, nous aussi, arrêtons de dire que nous incarnons le bien. Les gens ont effectivement besoin de nature, de promenades, de sorties, d'innovation, de liens... Lorsque nous allons dans une Amap, ce n'est pas seulement pour se nourrir, c'est aussi pour parler, pour montrer aux enfants ce qu'est une poule, pour parler avec quelqu'un qui a le même projet... Tout le temps, nous créons du lien sous toutes ses formes.

Il y a beaucoup plus d'emplois industriels dans les Parcs que d'emplois agricoles. Il reste en France 360 000 exploitations agricoles. Cela fait une moyenne de dix exploitants par commune. Ils représentent donc l'ancien cœur de la France rurale, mais aussi 50 % du territoire à protéger.

Les Parcs peuvent être lieux d'innovation, de recherche dans ces relations, mais il y a un énorme travail à faire encore. Vous avez appris aux élus à travailler ensemble, en intercommunalité. C'était novateur et positif, mais le résultat est que vous avez créé une petite « nomenclature ». Les élus locaux travaillent entre eux, c'est bien, mais ça ne les a pas rapproché des électeurs.

Je vous adresse quelques conseils ;

- Je travaille beaucoup en métropole. Au fond, nous avons un peu les mêmes problèmes. Comment faire en sorte que les Parcs ne soient pas uniquement des lieux stratégiques du pouvoir local ? Le plus simple serait que vous acceptiez un jour qu'il y ait des élections pour les Parcs avec un conseil de Parc, composé à 60 % de gens élus sur liste par les habitants et 40 % par les conseillers municipaux. C'est cela la démocratie. Ce

n'est pas de se rassembler pour faire des fêtes, mais pour constituer un vrai débat démocratique.

- La deuxième chose est de réfléchir à un pacte agricole au sein des Parcs, qui soit novateur, sur ce rapport entre écologie et production, entre monde agricole professionnel et innovation. En Auvergne par exemple, un travail important est fait sur l'élevage. Il s'agit de savoir comment sortir du modèle de l'élevage familiale pour se diriger vers l'élevage de salers et de blondes d'Aquitaine.

- Il faut aussi comprendre qu'un Parc, c'est aussi une économie présentielle. Les gens y habitent et y consomment. C'est toute une économie discrète. Tous ces habitants qui ne veulent qu'on sache qu'ils travaillent là. Ils sont le cœur de l'économie, même s'il ne sont pas membres de la CCI. Le rêve de ces personnes est de vivre à l'année en Provence, dans le pays des vacances. Nous ne sommes plus du tout dans la mise en scène institutionnelle. Même s'ils créent de l'emploi, ces chefs d'entreprise ne se voient pas. Il faut pourtant mettre tout cela en réseau et comprendre cette économie présentielle dans sa complexité. Par exemple, l'économie de la retraite est un enjeu majeur des Parcs. 48 % des retraités rêvent de déménager ici. 50 000 retraités quittent Paris tous les ans. Trois retraités créent à peu près un emploi.

Prenez 10 000 retraités et vous créez 3 000 emplois. Une ville comme Aups, pourrait se mettre en relation avec Paris pour faire venir 2 000 retraités qui rêvent de quitter leur HLM pour passer leur retraite en Provence, qu'ils ne connaissent qu'en camping. Si vous êtes un bourgeois, c'est plus simple, vous allez dans votre résidence secondaire. Mais comment font les autres retraités ? Existe-t-il un marché national des HLM ? Où fait-on migrer les personnes âgées ? Où est-on attentif, à la vie quotidienne de ces gens ? À mon avis, dans pas beaucoup d'endroits ...

Je crois que cette société est un peu conservatrice. Elle a créé des choses tout à fait positives, mais a tendance à s'appuyer sur le passé. Le monde fait peur et cette peur va se renforcer, parce que nous ne sommes plus le centre du monde, ni la France, ni l'Europe. Nous sommes un des partenaires et pour le moment nous n'y arrivons pas...

Alors, on se dit qu'il faut se protéger, s'entourer de murs. C'est amusant, à une époque où Internet est partout.. !

Je conclurai sur une idée simple : ce qui a changé dans le monde, c'est qu'hier, c'était le hard qu'attirait le soft ; La population, était attirée par le port, l'industrie et les bonnes terres. Aujourd'hui, c'est l'inverse. Comme 88 % de mon temps est un temps que je ne consacre pas directement à travailler, c'est lui qui va structurer ma vie. Je vais habiter là où j'ai envie, et c'est aux entreprises d'amener l'emploi où je réside.

Cette région a pris trois millions d'habitants en 40 ans. Ces derniers ne sont pas venus pour un emploi, mais bien parce qu'ils voulaient habiter dans le Sud. Ensuite, ils recherchaient leur emploi.

Voyez le nombre d'allocataires du RSA au-dessus de Digne, sur les hauteurs de Perpignan, dans les Cévennes, dans le Massif Central. La pauvreté aussi peut être mobile, et c'est tant mieux.

Regardons tout cela pour ne pas en avoir peur. Comme vous êtes des détenteurs finalement d'une autorité et d'un patrimoine, il faut les démocratiser, les ouvrir, les faire accéder à différents milieux. C'est pour cela que j'ai commencé par parler d'Internet. Commencez par ces outils, c'est ainsi que nous avancerons petit à petit. La protection, les beaux paysages, la nature, les écosystèmes, oui, mais dans le monde de demain, pas dans celui d'hier. Nous sommes en grand danger de réactions, donc soyez porteur d'avenir.

Merci.

Discours de Michel Zorzan

Conseiller général des Alpes-de-Haute-Provence

J'ai le plaisir de saluer... et d'excuser le Président Gilbert SAUVAN que je représente aujourd'hui.

Le département Alpes-de-Haute-Provence est constitué d'une mosaïque d'habitats, de milieux naturels et de paysages particulièrement riches et diversifiés. Ce patrimoine exceptionnel fait d'ailleurs l'objet de protections diverses et avant d'aborder les niveaux départementaux et régionaux, il est opportun d'évoquer les initiatives de l'Etat en la matière.

Ainsi, notre territoire est couvert pour partie par le Parc national du Mercantour ainsi que par la plus grande réserve naturelle nationale géologique d'Europe, dont le périmètre de protection couvre 2300 km².

Revenons sur notre département : cette tribune permet de rappeler la volonté du Conseil général d'inscrire l'environnement et le développement durable au titre de ses priorités. Ainsi, dès le début des années 2000 a été élaborée notre charte départementale pour l'environnement puis à partir d'un Agenda 21 interne sa traduction départementale a été adoptée par l'Assemblée en mars 2006 et reconnue au niveau national en 2010 au titre "d'Agenda 21 local France".

Enfin, en 2011, l'étude et la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial départemental sont lancées avec 6 partenaires territoriaux.

Cette volonté quotidienne s'exprime aussi par le partenariat au sein des contrats de rivière en général et de celui du Verdon en particulier, ou encore par la prise en compte de la préservation de la biodiversité au travers de notre politique des espaces naturels sensibles.

Mais comment ne pas évoquer notre implication sur le territoire du Verdon au travers de la rénovation de l'emblématique sentier Martel situé dans les grandes gorges du Verdon. Avec l'aide de la Région et de l'Europe nous investissons 1,5 million d'Euros pour rénover le sentier, les marches, les échelles de cet itinéraire créé en 1930 par le Touring de France.

La prise en compte des contraintes environnementales conjuguée aux difficultés naturelles nous a entraîné sur un chantier de longue durée et des travaux pratiquement permanents. Je vous signale à ce propos que des ouvriers sont actuellement installés à demeure dans une base de vie au fond du Verdon au droit de la cheminée de la Brèche Imbert. Ils interviennent également la nuit à la lumière des projecteurs et leurs outils sont suspendus à des tyroliennes pour réaliser ces travaux de grande hauteur qui visent au remplacement des échelles métalliques.

Avec le Parc naturel régional du Luberon à l'Ouest et le Parc naturel régional du Verdon à l'Est, les Alpes-de-Haute-Provence bénéficient pleinement des projets de territoire déclinés dans leurs chartes constitutives respectives.

L'organisation d'un congrès d'envergure nationale par le Parc naturel régional du Verdon témoigne d'une réelle reconnaissance du savoir faire de l'administration du Parc et de l'engagement de ses élus pour développer ce territoire remarquable, de renommée internationale mais qui reste fragile.

Pour réussir le développement intégré de son territoire, un Parc naturel régional ne peut se cantonner à un partage des orientations et objectifs au sein du seul syndicat mixte.

L'ambition de partager cette stratégie avec les habitants du Parc constitue une condition nécessaire pour inscrire un projet de territoire dans la durée. Il en va même de la légitimité et de la reconnaissance de l'outil Parc naturel régional. Aussi, favoriser le lien et la cohésion entre les forces vives d'un territoire contribue au mieux vivre ensemble.

L'innovation et l'expérimentation qui caractérisent les Parcs doivent être partagées. L'implication citoyenne constitue un réel enjeu compte tenu de la difficulté évidente d'impliquer un public parfois peu averti des missions des collectivités et de leurs établissements publics.

Malgré les nombreuses instances mises en place par les Parcs pour favoriser les échanges et faire émerger les idées et les projets, les modes de gouvernance sont appelés à être renouvelés. Ma participation citoyenne a ainsi toute sa place dans l'évaluation des actions d'un Parc. Cette finalité représente sans nul doute une forme d'aboutissement d'un projet de territoire partagé. Dans cette perspective, les Parcs s'inscriraient alors plus encore dans le sens du développement durable.

Pour en revenir au Département des Alpes-de-Haute-Provence, l'adoption récente par notre Assemblée de conventions d'objectifs triennales pour les deux Parcs à la suite de la proposition de la Région constitue une nouvelle forme d'implication du Conseil général.

Partager les orientations, les objectifs avec la population, les forces vives du territoire, mais aussi avec les voisins qu'ils soient ceux des territoires départementaux limitrophes, de la région ou de plus en plus avec nos voisins européens constitue très certainement une avancée nécessaire pour conforter le succès jamais démenti de la démarche d'aménagement durable des parcs naturels régionaux dont la genèse rappelons-le a débuté chez nous à Lurs, il y a bientôt 50 ans et les bas alpins ont de sérieuses raisons d'en être fiers.

Je vous remercie.

Discours de Jean-Louis Joseph

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Mesdames les Ministres,

Monsieur le Préfet de Région, Mesdames et Messieurs les parlementaires

Mesdames, Messieurs représentants de l'Association des Régions de France, chers collègues conseillers régionaux,

Messieurs les Représentants des Départements,

Monsieur le Maire d'Aups,

Monsieur le Président du Parc du Verdon, cher Bernard

Mesdames et Messieurs les Présidents et élus des Parcs et projets de Parcs,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les directeurs et agents des Parcs,

Mesdames et Messieurs les partenaires des Parcs,

Chers amis,

*Je suis particulièrement heureux et honoré de conclure avec vous tous ce Congrès des Parcs naturels régionaux en cette année qui marque les **45 ans d'existence** des Parcs, ici à Aups « capitale du Haut Var et capitale de la truffe », dans le Parc naturel régional du Verdon.*

Je salue très amicalement les délégations étrangères d'élus et de techniciens qui nous ont fait l'honneur de participer à nos travaux :

Les délégations du Brésil, Liban, des Parcs de la Belgique, de la Suisse, d'Italie, du Sénégal et de l'Uruguay

Leur présence prouve leur intérêt pour notre réseau et aussi notre ouverture à l'international.

Je vous propose de les applaudir.

Je salue et remercie également nos partenaires privés: la Poste, GRTgaz, RTE, Scot Fertiligène, la Lyonnaise des Eaux qui apportent leur soutien à nos actions depuis plusieurs années.

Depuis notre dernier Congrès dans le Parc des Vosges du Nord en octobre 2011, l'activité de notre réseau a été intense.

La multitude des projets que nous conduisons, la diversité des actions mises en œuvre témoignent de l'activité, de la vivacité de notre réseau.

Durant les deux premières journées de notre Congrès, le Marché aux Initiatives et les expériences présentées dans les ateliers ont démontré notre capacité d'initiatives et d'innovation et la richesse de nos territoires.

Au cours de mes visites dans les Parcs, j'ai eu l'occasion de me rendre compte du travail extraordinaire fait par nos élus et nos équipes.

Ce travail est reconnu et apprécié sur le terrain, mais peut-être encore insuffisamment connu.

Nos chartes de Parcs dont le niveau de qualité et d'exigence a beaucoup évolué ces dernières années sont des projets de territoires partagés par tous les acteurs locaux.

Leur élaboration et leur adoption par les collectivités nécessitent des efforts, une énergie, des moyens qu'aucun autre territoire ne met en œuvre.

Les modes de faire associant les habitants et les partenaires sont originaux et visent à faire partager, approprier les projets par le plus grand nombre.

Notre Congrès sur le thème « Projets partagés, territoires vivants » a permis d'illustrer nos méthodes de travail, nos modes d'action pour mieux faire ensemble et mieux vivre ensemble mais aussi de confronter nos expériences avec celles d'autres territoires. Le thème de notre Congrès s'inscrit également dans l'année internationale des coopératives.

*Je tiens à remercier **Marjorie Jouen** pour l'excellente synthèse de nos débats et travaux en séance d'ouverture et dans les 6 ateliers qui se sont déroulés ces deux derniers jours et qui vont nourrir nos actions dans les mois qui viennent.*

Je souhaite aborder le renouvellement de classement et la création de nouveaux Parcs

Notre réseau est divers : diversité des richesses naturelles, diversité des patrimoines culturels, diversité des paysages, diversité des problématiques en matière économique et d'aménagement.

Nous devons faire de cette diversité une richesse collective.

Notre réseau compte 48 Parcs, et 17 Parcs sont en projet à l'initiative des Régions.

La création de nouveaux projets doit nous interroger, à la fois sur l'exigence de qualité patrimoniale et sur la motivation des acteurs locaux et les moyens financiers nécessaires à la conduite et la mise en œuvre du projet de territoire qu'est la charte.

Le classement en Parc naturel régional ne consiste pas en une simple attribution d'un label touristique ou autre. C'est un engagement fort de tous les acteurs d'un territoire sur des valeurs et des objectifs partagés.

Nous souhaitons que l'avis d'opportunité, nouvelle disposition introduite par le décret sur les Parcs de janvier 2012, se fonde sur un dossier étayé démontrant l'intérêt patrimonial du territoire, la cohérence du périmètre, les enjeux en matière d'aménagement et de développement et la motivation des collectivités et des acteurs locaux.

Dans un contexte budgétaire tendu tant au niveau de l'Etat que des collectivités territoriales, il ne s'agit pas de créer de nouveaux Parcs qui ne disposeraient pas des moyens financiers pour agir et répondre à leurs obligations. Il ne s'agit pas non plus que la création de nouveaux Parcs se fasse au détriment des Parcs existants.

Cette question est essentielle pour l'avenir de notre réseau et doit être partagée avec les Régions.

*Un autre sujet qui nous préoccupe actuellement concerne **l'adhésion des communes** au moment de la création ou du renouvellement du classement.*

En effet, certaines communes, remettent en cause leur adhésion et demandent de se retirer pour des raisons qui souvent ne concernent pas directement le Parc. Elles profitent de ce moment de consultation pour exprimer un rejet des réglementations et dispositifs de plus en plus complexes ou même pour d'obscurcs raisons locales.

Ces prises de positions, souvent isolées, remettent ainsi en question la qualité et la cohérence du territoire soumis au classement.

Nous travaillons actuellement sur cette question et ferons des propositions au Gouvernement d'ici la fin de l'année visant à modifier les règles d'adhésions des communes et communautés de communes et privilégier

ainsi l'intérêt collectif par rapport aux positions individuelles.

Ces différents points sont actuellement en débat au sein de la Mission Avenir des Parcs animée par Eliane Giraud, vice présidente de la Fédération que je remercie ainsi que les membres de la mission.

Durant l'année écoulée, ce sont deux nouveaux Parcs qui ont été créés :

- *Celui des Ardennes, né fin décembre 2011 ; il couvre 91 communes en Région Champagne-Ardenne au nord de l'agglomération de Charleville Mezière.*
- *Celui des Préalpes d'Azur, créée en mars 2012, couvre lui 45 communes en Région Provence Alpes Côte d'Azur dans l'arrière pays Niçois.*

Durant ces 12 derniers mois, ce sont 2 Parcs dont le renouvellement de classement a été signé par décret du Premier Ministre :

- *le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse*
- *le Parc des Ballons des Vosges*

Aujourd'hui, Madame la Ministre de l'Ecologie, nous attendons la signature des décrets de renouvellement du classement des Parcs des Causses du Quercy, du Pilat et du Haut Languedoc et des deux Parcs d'outre mer de la Martinique et de la Guyane. Pour ces deux derniers, la procédure est achevée depuis de très nombreux mois et nous regrettons que la trop longue attente pour le renouvellement de leur classement. J'espère, Madame la Ministre de l'Ecologie, que vous aurez de bonnes nouvelles à nous annoncer.

La procédure de création et de renouvellement de classement d'un Parc est une démarche exigeante, nécessitant un travail considérable et une mobilisation importante des élus et des équipes techniques, sans oublier les moyens financiers conséquents que cela suppose.

Dans ce domaine aussi, nous ferons des propositions d'ici le mois de décembre pour alléger la procédure de renouvellement du classement et augmenter la durée de validité de nos chartes pour la porter à 15 ans comme pour les Parcs nationaux.

Durant l'année écoulée, certains textes législatifs et réglementaires ont beaucoup mobilisé le réseau des Parcs et la Fédération

En effet, avant les élections du printemps dernier, de nombreux textes et décrets ont été publiés qui ont un impact pour les Parcs.

Le décret du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement va obliger les Parcs à soumettre leur charte à une évaluation environnementale. Cette obligation entrainera un allongement de la procédure d'approbation de nos chartes et des coûts supplémentaires. Nous avons vivement réagi face à cette nouvelle contrainte alors que nos chartes sont déjà soumises à une évaluation en continue et que leur objet premier est de préserver le patrimoine naturel. Nous demandons que les chartes de Parcs ne soient pas soumises à cette obligation ou, à minima, qu'un dispositif allégé leur soit accordé.

*Dans le domaine de **l'urbanisme** également, une ordonnance publiée en début d'année supprime l'opposabilité directe de nos chartes aux Plans locaux d'urbanisme quand les communes concernées font partie d'un Schéma de cohérence territoriale. Cette disposition amenuise la portée de nos chartes notamment pour les Parcs qui sont soumis à une forte pression urbaine et foncière.*

Nous souhaitons, Madame la Ministre de l'Egalité des Territoires, que les chartes de Parcs soient opposables à la fois aux SCOT et au PLU, comme cela existait avant la publication de cette ordonnance.

*Concernant la loi du 20 mars 2012 relative à **la majoration de 30% des droits à construire**, notre réseau a été très satisfait de son abrogation par l'actuel Gouvernement ; ce texte n'apportait pas de solutions aux problèmes d'artificialisation des sols et de consommation d'espaces agricoles et naturels notamment en milieu rural.*

*Après cette rapide rétrospective des principaux textes qui nous ont mobilisés, je vous propose d'aborder les **grandes réformes** engagées par le Gouvernement et qui nous concernent.*

Madame la Ministre de l'Ecologie, le réseau des Parcs souhaite tout d'abord vous remercier pour tout l'intérêt que vous lui avez témoigné depuis votre prise de fonction.

Le rendez-vous que vous m'avez accordé début juillet, quelques jours après votre nomination au Ministère de l'Ecologie, m'a permis de vous présenter notre réseau et ses préoccupations du moment.

Votre première visite officielle sur le terrain, vous l'avez faite pour inaugurer le dernier Parc créé, celui des Préalpes d'Azur.

Ainsi en quelques mois, vous nous avez démontré votre attachement à la politique des Parcs naturels régionaux et je vous en remercie. Je tiens également à vous remercier pour la qualité des relations avec votre Cabinet et vos services pour leur implication précieuse dans la vie et les travaux de notre réseau.

Vous m'avez invité, en tant que Président de la Fédération des Parcs à la Conférence Environnementale et à la Table ronde concernant la biodiversité que présidait Madame la Ministre de l'Egalité des Territoires. Avec l'Atelier Technique des Espaces Naturels, nous représentons les gestionnaires oeuvrant en faveur de la biodiversité.

Nous avons pu apprécier la qualité des annonces, du débat et de l'écoute.

Enfin, votre présence, Mesdames les Ministres, aujourd'hui à notre Congrès nous honore et je vous en remercie très sincèrement.

Nous serons, à vos côtés, en tant que force de propositions dans la préparation des grandes réformes que le gouvernement et en particulier vos Ministères engagent dans le domaine de la biodiversité, de la transition énergétique, de l'urbanisme ou de la décentralisation.

*Dans le cadre de ces réformes, les Parcs se proposent d'être des « **expérimentateurs** », des « **passeurs** » de bonnes pratiques des politiques publiques menées par l'Etat et les Collectivités territoriales.*

La loi nous donne cette mission et nous en souhaitons une meilleure reconnaissance, notamment dans les futurs programmes européens.

Suite à la Conférence Environnementale, trois projets de lois doivent être proposés dans les prochains mois.

*- **Concernant la loi de programmation sur la transition énergétique** prévue pour juin 2013, nous souhaitons siéger dans la Commission nationale qui constituera le « parlement » du débat. En effet, notre réseau a été précurseur dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables.*

Nous avons expérimenté, il y a de nombreuses années déjà, des démarches territoriales qui sont aujourd'hui

reprises dans ce que l'on appelle les Plans Climat-énergie territoriaux (PCET).

Nous mettons en place des agences locales de l'énergie. Dans mon propre Parc c'est une agence locale de la transition énergétique qui est en projet. Nous développons des filières bois énergie à l'échelle locale, soutenons des initiatives originales telles que les centrales villageoises photovoltaïques, parcs éoliens, des éco quartiers, des programmes liés aux transports et à la mobilité etc...

Toutes ces actions et expériences, nous souhaitons les faire partager. Nous souhaitons que la loi de programmation prenne bien en compte l'échelle des territoires pour la mise en œuvre des politiques publiques et fasse appel à l'ingénierie de nos équipes techniques.

- **Concernant le projet de loi sur le logement, l'urbanisme et la ville**, nous appelons de nos vœux une simplification et une meilleure application de nombreux dispositifs déjà existants.

Nos chartes de Parcs sont opposables aux documents d'urbanisme et nous proposons, selon un droit d'option, qu'elles puissent avoir valeur de SCOT ou de schéma de secteur, si telle est la volonté locale exprimée au moment de l'élaboration de la charte.

La question de l'artificialisation des espaces agricoles et naturels est au cœur des préoccupations des Parcs et plus particulièrement des Parcs situés en périphérie des grandes agglomérations. Des propositions concrètes sans coût pour l'Etat ont été évoquées lors de la Conférence Environnementale telles que :

- pour les projets de lotissement par exemple, prévoir qu'un pourcentage minimum de surface au sol des constructions soit réservé à la biodiversité

- imposer que toute nouvelle surface artificialisée soit compensée par la remise en végétation d'une surface équivalente, notamment pour la reconquête de friches industrielles ou commerciales.

Quelques idées simples et concrètes que notre réseau est prêt à expérimenter et mettre en pratique.

- Concernant **la loi cadre sur la biodiversité**, le Gouvernement a annoncé un certain nombre d'orientations très intéressantes que notre réseau partage.

S'agissant de la création de **nouveaux outils de protection de la nature et des paysages**, nous souhaitons qu'ils apportent **une simplification et une meilleure lisibilité**.

Le réseau des Parcs est par ailleurs très attaché aux **dispositifs contractuels** de préservation de la biodiversité. Natura 2000 dont nous sommes un des premiers opérateurs (25% de la surface terrestre classés en Natura 2000 sont gérés par les Parcs), doit être conforté et développé au plan français avec les moyens nécessaires.

En ce qui concerne la **gouvernance**, le Gouvernement prévoit de créer le Conseil National de la Transition écologique. Nous souhaitons que cette nouvelle instance, permette également de simplifier, de réduire les très nombreux comités thématiques existants.

Nous souhaitons, Madame la Ministre de l'Ecologie, que notre Fédération soit invitée à siéger dans la nouvelle instance que vous allez créer.

Il sera également indispensable de simplifier et réduire les instances de gouvernance aux échelles régionales et départementales.

Nous avons relevé avec satisfaction que ce nouveau Conseil prendra en compte la dimension interministérielle des politiques à mettre en œuvre.

Nous sommes également très attachés à cette dimension interministérielle. Nous souhaitons d'ailleurs que nos chartes soient dans l'avenir examinées par une instance interministérielle ayant une approche pluridisciplinaire et transversale.

*Concernant la création de **l'Agence Nationale de la Biodiversité**, nous sommes dans l'attente de connaître les missions et son périmètre d'intervention exact. Nous serons attentifs à ce que la création de cette agence ne fragilise pas l'ingénierie et l'expertise présentes dans les très nombreuses associations et organismes comme les Parcs naturels régionaux qui disposent d'une importante connaissance du terrain, d'un savoir faire scientifique et en matière de médiation, et qu'elle apporte une dynamique à la reconquête de la biodiversité.*

***La sensibilisation des jeunes** est également un axe prioritaire issu de la Conférence Environnementale et nous nous en réjouissons. Depuis leur création, les Parcs s'investissent dans le domaine de l'Education à l'environnement et au développement durable. Notre Fédération est membre du Collectif français pour l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable, plate forme d'échanges et de propositions réunissant de très nombreuses associations.*

Nombreux sont les Parcs qui ont signé des conventions avec les collectivités, les Inspections Académiques et les Rectorats pour co- construire des projets éducatifs en milieu scolaire.

Nous sommes prêts à poursuivre cette mission essentielle en direction des jeunes qui fait partie des missions prioritaires des Parcs, et à signer une convention nationale entre votre Ministère de l'Ecologie et celui de l'Education Nationale et notre Fédération.

*Enfin en ce qui concerne **la fiscalité écologique**, nous souhaitons notamment pouvoir expérimenter un outil que nous avons imaginé : **la zone franche environnementale**. Ce type d'outil mis en place sur des zones à enjeux « biodiversité » spécifiques permettrait, à l'instar des zones Franches urbaines, d'expérimenter des règles nouvelles et adaptées sur le plan administratif, financier et fiscal.*

*En ce qui concerne le financement des Parcs, nous souhaiterions qu'une part de **la taxe d'aménagement**, dont une partie sera vraisemblablement attribuée aux Régions, soit affectée par les Régions au financement des actions des Parcs.*

Voici, Mesdames les Ministres, quelques propositions concrètes dans le cadre du débat engagé sur la transition écologique et énergétique. Sachez que notre réseau est à vos côtés pour contribuer à ces travaux qui doivent être porteurs de développement économique et social.

*Cette dimension économique et sociale de l'action des Parcs est également essentielle. **Les orientations issues de notre réflexion sur l'avenir des Parcs** et adoptées à l'unanimité lors de notre Assemblée générale du mois de mars dernier, ont permis de confirmer certaines de nos missions mais surtout d'affirmer des ambitions nouvelles et de nouveaux champs d'intervention.*

*Enfin, à l'aube **d'un nouvel élan de la décentralisation**, notre réseau souhaite confirmer son attachement à la double responsabilité de l'Etat et des Régions dans la politique des Parcs.*

Créées à l'initiative des Régions, les Parcs bénéficient d'un classement accordé par l'Etat par décret signé du Premier Ministre. **Cette double responsabilité, régionale et nationale**, garantit la cohérence nationale à la politique des Parcs. Nous demandons le maintien de ce principe fondamental qui fait l'originalité et la qualité de la politique des Parcs Naturels Régionaux français.

Cinq principes fondamentaux doivent être confortés :

1- la légitimité et la force des Parcs résident dans leur approche transversale et pluridisciplinaire. La charte de Parc est un projet de territoire qui englobe **toutes les dimensions du développement durable** : l'économie, l'environnement, le social et la culture.

2- la spécificité des Parcs tient à la définition de **leur périmètre, fondée sur des critères de cohérence biogéographique** et de valeur du patrimoine. Leur assise interdépartementale, voire interrégionale constitue une originalité dans l'organisation territoriale française.

3- Transcendant les limites, qu'elles soient territoriales, administratives ou sectorielles, les Parcs ont un rôle d'**assembler du territoire**.

4- les **vocations d'expérimentation, d'innovation** et de transferts d'expériences sont des vocations reconnues qu'il s'agit de conforter et de renforcer.

5- Enfin, **la contractualisation des financements des Parcs** avec les Régions, les Départements et l'Etat est essentielle pour la mise en œuvre des orientations définies dans leur charte.

La Fédération des Parcs a fait part de ces propositions à l'Association des Régions de France dans le cadre de sa contribution à l'Acte III de la décentralisation.

Certaines de ces propositions nécessiteront des adaptations réglementaires qui devront être portées par votre Ministère, Madame la Ministre de l'Ecologie, l'ARF et notre Fédération.

Avant de conclure, je souhaite m'adresser aux représentants des Régions.

Les Régions sont appelées dans l'avenir à jouer un rôle croissant et majeur dans les domaines du développement économique, de l'aménagement des territoires, de la biodiversité, de la formation.

Certaines Régions s'interrogent sur le coût de fonctionnement des Parcs, mais les Parcs sont pour elles des vitrines du développement durable et des territoires d'innovation, et leur première compétence dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Permettez moi de prendre l'exemple de la Région Provence Alpes Côte d'Azur que préside Michel Vauzelle, qui est une grande Région à la richesse écologique exceptionnelle, maillée par 6 Parcs naturels régionaux et 3 projets à l'étude, 4 Parcs nationaux et plusieurs réserves naturelles nationales et régionales.

La Région, dans le cadre de conventions d'objectifs signées avec les Parcs, a sécurisé le fonctionnement des Syndicats mixtes de Parcs et les moyens d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de leurs programmes d'actions dont certains se mutualisent dans le cadre d'un inter Parcs.

Par ailleurs, un fonds d'innovation doté de 100 000 euros par Parc et par an permet aux Parcs d'être des territoires d'innovation.

Cet exemple devrait se généraliser.

Mais d'autres exemples existent dans d'autres Régions, je l'ai constaté au cours de mes visites, et je remercie l'ARF d'organiser un échange de bonnes pratiques pour que nos Parcs et leurs équipes puissent accomplir pleinement leurs missions.

Les Parcs créent des emplois, leurs actions amortissent le choc de la crise, créent du lien social, dessinent une nouvelle forme de vie ...

Ils ont vocation à servir de laboratoire du changement.

Ils constituent un maillon essentiel de la politique nationale d'aménagement du territoire et de préservation et de reconquête de la biodiversité.

Mesdames les Ministres, nous comptons sur votre soutien pour que cette politique originale des Parcs naturels régionaux prenne toute la place qui lui revient dans les grandes réformes engagées par le Gouvernement.

Merci aux départements du Var et des Alpes de Haute Provence, merci à la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour leur soutien dans l'organisation de ce congrès.

Merci également aux partenaires régionaux, la Société du Canal de Provence, EDF, la chambre de commerce du Var, le Crédit Agricole.

Merci aux Parcs de la Région qui ont épaulé le Parc du Verdon, la commune d'Aups et les communes voisines qui nous ont accueillis.

Enfin en votre nom à tous, j'adresse mes très sincères remerciements au Président Bernard Clap, à l'équipe du Parc du Verdon et ses co-directeurs Suzanne Gioanni et Jean-Philippe Gallet ainsi qu'à Pierre Weick, notre directeur et toute l'équipe de la Fédération pour l'organisation de ce Congrès et leur mobilisation.

Merci Mesdames les Ministres, vous avez devant vous 1000 militants et ambassadeurs des projets que vous portez pour notre Pays.

Discours de Cécile Duflot

Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement

*Madame la Ministre et chère collègue,
Monsieur le Président de la Région Paca,
Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président de la Fédération des parcs,
Mesdames messieurs les Présidents de parcs,
Mesdames messieurs les élu(e)s,
Mesdames messieurs les animateurs (-trices) de développement ou salarié(e)s des parcs,
Mesdames messieurs,*

Les Parcs naturels régionaux ont toujours tenu des relations privilégiées avec le ministère, car il y a d'abord l'histoire. Les Parcs ont été créés en 1967, dans un contexte de dévitalisation des espaces ruraux, à l'initiative notamment de la Datar. À ce titre, les Parcs peuvent être considérés comme les premiers territoires de projet, dépassant les frontières, les modes de travail de l'époque.

Puis il y a la loi : le code de l'environnement reconnaît aux Parcs une « mission d'aménagement du territoire fondé sur la protection et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers ».

Il y a enfin les dossiers pointus que nous avons ensemble sur le feu :

- *Le caractère opposable ou non des chartes de Parcs aux documents d'urbanisme, c'est un débat que nous aurons avec franchise, au moment de la prochaine loi au 1er semestre 2013 qui touchera notamment à la clarification des règles en matière d'urbanisme,*
- *La question de l'adhésion aux Parcs des communes et intercommunalités : c'est une difficulté récurrente rencontrée par plusieurs d'entre vous ces derniers temps. Je salue à cet égard l'aide précieuse apportée par vos équipes aux communes, sur des domaines prioritaires de mon ministère comme l'habitat, la production de logements ou encore un aménagement du territoire moins consommateur d'espace. Cet objectif affiché par le Président de la république de lutte contre l'artificialisation des terres, que le premier ministre, sur un objectif de zéro artificialisation nette est un sujet où votre rôle d'appui aux communes est déterminant.*

Soyez certains que je suis très attentive à chacun de ces dossiers particuliers.

J'aurai à cœur, notamment l'année prochaine à l'occasion du débat du projet de loi sur le logement, l'urbanisme et la ville, de proposer des solutions pour vous simplifier la vie, de lever par exemple des incohérences héritées d'un empilement de textes disparates.

Mais, au delà de ces enjeux législatifs et réglementaires, je souhaite vous dire combien les Parcs incarnent l'idée que je me fais de ce que doivent être les dynamiques de territoires dans une logique d'égalité et de durabilité. Ils l'incarnent à mes yeux pour trois raisons, au moins :

D'abord, pour les valeurs que vous vous fixez et qui sont au cœur de votre congrès :

La « politique avec les habitants », la coopération plus que la compétition, la continuité entre le patrimoine, le présent et le futur, le respect de l'intérêt général qui vous amène à regarder ce qui se passe à vos frontières et au delà de vos frontières, le lien que vous essayez de maintenir ouvert entre le local et le global, par exemple avec l'Europe, sont essentielles.

Seconde raison : ce que sont, à vos yeux, les caractéristiques d'un territoire moderne et qui pour le coup devraient s'appliquer à tous, grands ou petits.

- *Leur dimension productive et durable : vous avez bien compris qu'il n'y a pas les territoires de*

l'aristocratie compétitive et les autres, placés sous le robinet de la subvention, de l'assistance et (ou) de la réparation.

- Leur robustesse, c'est à dire la solidité de leur armature d'entreprises et de services publics, la qualité de leur charpente sociale, leur identité...*
- Leur résilience, autrement dit leur capacité à affronter aussi bien des chocs productifs que des aléas environnementaux, et en particulier leur capacité d'adaptation au réchauffement climatique.*
- Leur degré de connexion : je m'attache à cette question à travers la relance de l'aménagement numérique du territoire, je sais à quel point c'est un sujet déterminant, à quel point la fracture numérique pourrait s'accroître. Croyez que la mobilisation du gouvernement sur cette question est très grande et que nous trouverons les moyens, y compris financier, d'une mutualisation qui permettra aux territoires les plus fragiles, de ne pas être les oubliés du haut débit.*

Tels sont les atouts qui donneront de plus en plus aux territoires un vrai dynamisme et une authentique attractivité.

Une troisième raison, vous confère une place particulière dans les préoccupations du ministère de l'Égalité des territoires : les enjeux placés au cœur de vos pratiques : la transition écologique et énergétique, l'aménagement équilibré du territoire.

Si deux ministres du gouvernement de Jean Marc Ayrault sont là aujourd'hui pour dialoguer avec vous, c'est que la feuille de route indiquée par le Président et le premier Ministre lors de la conférence environnementale, représente un tournant majeur.

L'écologie y est décrite comme une opportunité et non une contrainte. L'environnement n'y est plus présenté comme l'ennemi de l'emploi, la transition énergétique va requalifier des espaces qu'on a osé parfois qualifier d'arides ou de stériles...

De tout cela, dans les Parcs naturels régionaux, vous avez été souvent des précurseurs. La logique d'économie verte, circulaire ou de la fonctionnalité, vous l'expérimentez depuis longtemps.

Nombreux sont les sujets sur lesquels vous pilotez des innovations fortes, en milieu périurbain et rural : éco-construction et éco-urbanisme, maîtrise énergétique, qualité architecturale, mixité socio-spatiale, mobilités douces ... Dans le champ économique, vos réflexions et actions vont souvent dans le même sens : Circuits courts alimentaires, filières locales de construction, utilisation de la biomasse-énergie, agriculture biologique, énergies renouvelables, tourisme durable, respectueux des ressources naturelles et compatible avec le maintien d'activités productives et résidentielles.

Alors certes, on ne peut pas passer son temps à s'auto-congratuler, mais il n'y a pas forcément de mal non plus à se dire qu'on a bien agi ou qu'on n'a pas été, dans ses engagements, complètement à côté de ce qui se fait de mieux.

On est d'autant plus fondé à le faire qu'il y a devant nous du pain sur la planche.

Les 48 Parcs ne sont pas des îlots figés dans un espace immobile, des conservatoires ou des musées, de simples arrières pays récréatifs ou résidentiels pour les urbains. Au contraire, ils évoluent avec les mutations positives de notre temps, avec la démographie, avec la recherche de qualité de vie et de nature, avec les mobilités nouvelles, avec les nouveaux usages des temps.

Mais ils sont aussi à la portée des désordres de ce monde et sont atteints chaque jour par ses débordements. La grande précarité qui fuit les villes, la menace sur les terres agricoles, le pavillonnaire anarchique, les équipements commerciaux qui ruinent le commerce local, le délitement de pans entiers de l'habitat dans les centres bourgs, un tourisme mal maîtrisé, les incivilités voire l'insécurité qui remontent des grandes agglomérations,

Il y a ainsi des enjeux nouveaux sur lesquels vous êtes attendus : le vieillissement des populations,

l'intergénérationnel, la lutte contre la pauvreté, le lien social, la culture sont des thématiques fondamentales. La cohésion sociale est une dimension essentielle d'un aménagement équilibré du territoire.

Enfin faut-il le dire, vous affrontez parfois aussi, les conséquences d'erreurs et l'accumulation de décisions publiques discutables.

Certes, en apparence, chacune prise à part peut se justifier d'une façon ou d'une autre... Cependant quand elles parviennent, cumulées en bout de course, leurs impacts sont terribles : fermeture des bureaux de poste, des gendarmeries, des casernes, des perceptions, des tribunaux, des équipements de soin, demain peut-être des sous-préfectures. Tout cela ne va pas sans dégâts.

Il ne s'agit pas de dire que tout doit rester comme avant. Au contraire. Parce qu'entre la conservation intacte de l'existant et la liquidation pure et simple, il y a un autre chemin.

Ce chemin, c'est la réforme et l'adaptation négociées de nos services publics, une répartition mieux concertée des tâches d'ingénierie publique au service des territoires sous-équipés, une mutualisation des moyens de l'État et des collectivités et aussi entre les collectivités.

C'est le travail de la ministre de l'Égalité des territoires que de veiller à tout cela, autrement dit :

- au fait que les intérêts privés sont respectés mais ne balayent pas tout sur leur passage,*
- à la cohérence des politiques et des décisions publiques,*
- au traitement des conflits d'usage dans le sens de l'intérêt général,*
- au fait qu'on ne sacrifie pas les générations futures à des décisions irréversibles d'aménagement.*

Réparer les territoires meurtris, mais préparer l'avenir, équiper chaque territoire des moyens de développer sa propre ressource dans une vision cohérente de l'ensemble des territoires.

Tout le monde ne fait pas tout, mais tout le monde trouve sa place dans l'ensemble national.

Cette cohérence, je le sais, commence par les politiques de mon propre ministère. Les décisions prises en matière de logement et d'habitat dans un territoire donné ont des effets de propagation important sur toute la chaîne.

Nous sommes donc incités en la matière à améliorer nos instruments d'observation et d'analyse, à prendre des décisions sur les bons niveaux de responsabilité en matière de logement entre le local et le national, à achever le débat sur la façon de conforter l'intercommunalité et de favoriser un pilotage fin des politiques locales du logement, à ouvrir un véritable droit à l'expérimentation.

Mais l'objectif de cohérence va bien au-delà de ces simples questions de logement.

Il y eut, dans la phase du modèle de consommation et de croissance, l'âge 1 de l'aménagement : celui où l'on a réparti les activités, les équipements et les réseaux dans l'hexagone pour réduire, parfois de manière autoritaire, le risque de désert français. Il y eut après le premier choc pétrolier de 73, l'âge 2 où l'on comprit l'importance du développement local ascendant et où on valorisa la culture de projets et de l'intelligence territoriale.

Chacune de ces étapes a produit des effets positifs, par exemple à travers les logiques de transfert, une certaine réduction des inégalités considérées à l'échelle des régions.

Sous l'effet d'opportunités ou de contraintes nouvelles, certains territoires se sont même repeuplés, des objectifs de mixité sociale ont progressé ici ou là.

Mais des contre effets sont apparus et par exemple le creusement de certaines inégalités au sein même des territoires, l'émergence de taches de pauvreté et de décrochage, une très forte sensibilité des ménages à l'augmentation du prix des carburants et des matières premières en général.

Pour traiter ces contre effets, pour affronter les défis planétaires qui s'annoncent, nous devons entrer désormais dans un troisième temps de l'aménagement.

Celui où, pour réparer et pour anticiper, l'État et les territoires doivent négocier non pas tout mais leurs priorités respectives. Ces priorités ne seront pas les mêmes selon l'histoire récente, la gravité des chocs subis, la contrainte démographique voire géographique. Égalité ne veut pas dire uniformité. Elles opéreront

sur des thématiques variées, selon des modalités et des périmètres divers.

Le Président de la république a été extrêmement clair lors des États généraux des territoires l'autre jour au Sénat.

Il a fixé au gouvernement une feuille de route très précise, qui sera soumise au débat parlementaire.

- *Un Haut conseil des territoires pour fixer ensemble ces priorités et particulièrement en termes de cohésion sociale et de transition écologique.*
- *Des Régions clairement positionnées comme pivots et des chefs de file bien identifiés, tous étant incités à ne pas gouverner en surplomb ou à trop grande distance des réalités.*
- *Une conférence des exécutifs locaux chargée notamment d'examiner les volets infra régionaux de la mise en application des priorités partagées.*

Le dispositif est donc en train de prendre forme.

Je proposerai pour ma part au Premier Ministre un exercice grandeur nature pour l'accompagnement du processus, à travers une nouvelle génération de contrats d'objectifs entre l'État et les territoires, en phase dans le temps avec la programmation européenne 2014/2020.

Il va de soi que les Parcs ont vocation à s'inscrire dans ce processus de contractualisation qui correspond à leur culture, à leurs savoir faire et à leur place dans le dispositif, notamment pour le financement de leurs projets.

Mesdames messieurs,

Pour mener à bien cette nouvelle politique, l'État a besoin d'outils nouveaux et je le dis au passage aussi, de métiers nouveaux de l'État sur les territoires. Il ne faut plus séparer les politiques territoriales. On ne peut pas agir sur des bouts de l'ensemble sans intervenir sur les autres bouts de l'ensemble. On ne peut plus installer de grandes et belles politiques de l'hyper productivité et à l'autre les outils d'une réparation plus ou moins bricolée.

Pour aller dans le sens d'outils plus lisibles et mieux ciblés, j'ai donc proposé la mutation des institutions existantes - et pas seulement de la Datar - dans le sens d'un Commissariat général à l'égalité des territoires qui soit doté non seulement d'une forte capacité de prospective, d'observation et d'évaluation, mais d'instruments très incitatifs de négociation avec les collectivités locales et d'intervention sur les territoires. Je souhaite évidemment que les Parcs soient associés à cet exercice de large consultation qui sera suivi d'une mission parlementaire sur le sujet.

En attendant, nous poursuivrons bien évidemment le travail d'appel à projets entrepris entre le ministère de l'Écologie et la Datar en 2008 et 2011, sur des thématiques repérées comme particulièrement sensibles, dont celles de l'urbanisme.

Et je vous invite également, comme le souligne la mission Avenir des parcs, à poursuivre le travail de capitalisation, de diffusion et de transfert de vos expériences auprès d'autres réseaux nationaux, la Datar continuera bien évidemment à soutenir votre fédération.

Au total, ma porte et celles de notre ministère, vous sont toujours grande ouvertes. Notre soutien est total. Notre travail de collaboration avec Delphine Batho est très étroit.

Soyez certains que les projets partagés, les territoires vivants sont aussi l'objectif du gouvernement.

Je vous remercie.

Intervention de Delphine Batho

Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

*Madame la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement,
Monsieur le Préfet de Région,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur Bernard Clap, Président du Parc Naturel Régional du Verdon, site emblématique qui va du Plateau de Valensole, aux Lacs et montagnes du Verdon, en passant par les Gorges et les collines du Haut Var,
Monsieur le Maire, Antoine Faure, que j'ai plaisir à saluer dans cette commune de Aups, marquée aussi par les combats de la Résistance, capitale du Maquis du Var,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Régionaux, et Généraux,
Monsieur le Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Cher
Jean-Louis Joseph, avec lequel j'ai un plaisir partagé de travailler,
Mesdames, Messieurs les Présidents de Parcs, les Directeurs et agents des Parcs,
Je salue aussi les délégations italienne, belge, suisse, libanaise, brésilienne, uruguayène, et sénégalaise.
Et je salue aussi les services de l'État, Laurent Roy le DREAL, les services de la DEB.*

C'est une tradition que la ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Energie conclue votre congrès national. C'est une bonne tradition et je remercie ma camarade Cécile qui porte aujourd'hui une vraie vision de ce que doit être l'aménagement du territoire, d'avoir accepté, cette petite entorse au protocole.

Mais je ne suis pas venue par tradition, par habitude, non c'est la première fois que le nouveau gouvernement a l'occasion de s'adresser à vous, Présidents, Directeurs, Agents des Parcs naturels régionaux, élus de tous ces magnifiques territoires de France, pour dire quelle est sa politique, quelles sont ses convictions, quelle est sa vision de l'avenir des Parcs naturels régionaux.

Ils ont maintenant une longue histoire, 45 ans. Elle est née à la fin des années 60, de la volonté de mettre en valeur le patrimoine remarquable des territoires ruraux, alors même que la France s'urbanisait massivement. Elle s'est forgée de création de Parcs en création de Parcs, avec de grandes étapes, la loi sur la protection de la nature, les lois de décentralisation,... Elle repose sur un modèle original, unique au monde, avec un engagement des collectivités territoriales et en même temps un classement national.

Cette belle histoire doit aujourd'hui trouver son prolongement dans une nouvelle étape, qui doit faire converger les réflexions que vous mener depuis maintenant deux ans sur l'avenir des Parcs avec une volonté, une exigence, celle qu'a exprimée avec force le Président de la République lors de la conférence environnementale dans un discours fondateur : l'ambition de faire de la France la nation de l'excellence environnementale.

Je suis venue vous appeler ce matin à la mobilisation pour que la France soit à la hauteur de cette ambition. La France traverse une période difficile. La crise est là, les difficultés, le chômage, les déficits, les doutes qui vont avec sur notre avenir et les angoisses du quotidien.

Dans ce moment, il faut lever un espoir, dire quelle est la trajectoire, la perspective d'avenir pour notre pays. Cette perspective, c'est de faire de l'écologie non pas une contrainte, un supplément d'âme, mais un levier pour être à la hauteur de nos responsabilités planétaires, - celle de la menace bien réelle du réchauffement climatique -, mais aussi créer des emplois, relocaliser notre production, changer nos modes de consommation et nos modes de vie, inventer un nouveau modèle de développement durable et social.

C'est l'ambition de la feuille de route pour la transition écologique sur laquelle le gouvernement s'est engagé à l'issue de la conférence environnementale. C'est l'ambition du grand débat national qui débouchera sur une loi de programmation.

C'est l'ambition de la loi cadre sur la biodiversité que nous devons préparer ensemble.

Il n'y a pas de doute à avoir sur l'avenir des Parcs naturels régionaux parce qu'ils sont à la pointe avancée, à l'avant-garde même, de la mobilisation pour l'excellence environnementale. Ce que nous voulons faire pour la France, les parcs le font déjà ! Lutte contre la perte de biodiversité, continuité écologique, protection des paysages, maîtrise de l'urbanisation, gestion durable des forêts, politique de l'eau, soutien à l'économie sociale et solidaire, tourisme vert, agriculture durable,... dans chacun de ces domaines, les Parcs sont des territoires de projets, d'expérimentation et d'innovation qui ont un temps d'avance.

Les Parcs, ce sont des territoires, des paysages, des sites remarquables valorisés dans une optique de développement. Ce patrimoine naturel mérite d'être protégé. Il mérite d'être préservé.

Il était nécessaire à cet égard que les gaz de schistes soient interdits dans toute la France. Mais pensez donc que certaines demandes de permis d'exploration par fracturation hydraulique visaient en plus ces territoires, ceux des Parcs naturels ! Je voulais vous dire ici dans le Verdon que le rejet de la demande de permis de gaz de schistes de Brignoles est signée et prononcée.

Alors je souhaite que nous reprenions la marche en avant, pas seulement pour préserver l'existant, pour défendre ces paysages qui nous sont chers, mais pour aller de l'avant, pour une nouvelle étape de création de nouveaux Parcs naturels régionaux. L'objectif que je vous propose, c'est que 20 % du territoire national soit classé Parc naturel régional d'ici 2020. Cela représente la création de plus de 15 parcs supplémentaires. Dès aujourd'hui, je signerai les décrets prononçant le renouvellement du classement de quatre Parcs naturels régionaux : La Martinique, la Guyane, Les Causses du Quercy et le Pilat.

Une douzaine de projets de création de Parc sont bien avancés. J'espère que les procédures pourront aboutir rapidement pour plusieurs d'entre eux, je pense à la Sainte-Baume, dans cette région Paca qui compte déjà six Parcs et trois projets nouveaux, je pense aussi au Marais Poitevin qui m'est si cher.

Cette ambition d'une nouvelle marche en avant pour la création de nouveaux Parcs doit correspondre à un devoir d'excellence des projets de charte. Il ne s'agit pas d'en rabattre sur les ambitions environnementales. Bien au contraire, la qualité des projets doit plus que jamais être appréciée au regard de critères de classement solides en matière de dynamique de préservation, de mise en valeur du patrimoine et des paysages.

Dans le contexte difficile pour les finances publiques, je veux aussi m'engager devant vous sur les moyens que l'État consacrera à cette ambition et qui seront, dans un contexte de réduction budgétaire, en légère augmentation en 2013. L'État consacrera ainsi 9,5 millions d'euros aux PNR et à la fédération.

Je rappelle l'histoire. Ce rendez-vous du congrès annuel est chaque année l'occasion de réfléchir, d'échanger dans le réseau qui est en perpétuel mouvement, de prendre du recul sur vos pratiques, de partager vos expériences.

Je sais qu'il y a des questionnements, et c'est légitime, compte tenu des débats à venir sur la décentralisation. Mais le modèle original des Parcs naturels régionaux s'inscrit déjà, dans la dynamique de la décentralisation. Un bon équilibre a été trouvé entre projet initié et porté par les collectivités et reconnaissance nationale. Aussi le label Parc naturel régional restera un label délivré au niveau national par l'État, par décret, l'État étant le garant des critères de classement et de la cohérence nationale du réseau.

Je sais que la Fédération se prononcera le 13 décembre prochain sur des propositions pour l'avenir des Parcs.

Nous serons à l'écoute de vos idées et de vos demandes. Je serai attentive à vos propositions pour simplifier les procédures de renouvellement tout en maintenant un haut niveau d'ambition environnementale et de développement local. Le gouvernement est favorable à l'allongement à 15 ans de la durée de classement. Je connais aussi votre attachement au principe fondateur de libre adhésion des collectivités territoriales, et je serai à l'écoute des solutions que vous proposerez pour éviter que le vote de deux communes puisse remettre en cause le classement de 121 autres et que la cohérence écologique des Parcs ne soient pas mise en échec par une minorité.

La démarche de réflexion que vous avez engagée depuis deux ans doit maintenant aboutir. Je vous proposerai qu'elle trouve son débouché dans la loi cadre sur la biodiversité que nous devons élaborer et que nous présenterons en 2013. Cette loi cadre devra reconnaître les parcs dans leur rôle de coordination et de fédérateur en matière de biodiversité.

Le Président de la République l'a souligné avec force lors de son discours d'ouverture de la Conférence environnementale : la biodiversité c'est un enjeu décisif pour notre planète et pour notre pays. Elle est notre bien commun. Elle ne doit pas seulement être protégée, préservée, mais restaurée, reconquise en rétablissant la dynamique des écosystèmes. La perte de biodiversité est telle, elle connaît un rythme si rapide, que l'avenir de l'humanité est en jeu. Ce n'est pas à vous que j'ai besoin de l'expliquer. Mais il n'y a pas eu, parmi les citoyens jusqu'à ce jour, et nous devons la provoquer, la même prise de conscience concernant la perte de biodiversité que celle qui s'est opérée en matière de réchauffement climatique – même si l'on voit bien que la prise de conscience ne suffit pas à garantir l'action nécessaire.

C'est cette prise de conscience que j'appelle de mes vœux et qui guide mon action. Au niveau mondial comme national, nous devons dire la vérité : nous sommes confrontés à un changement global dans lequel l'épuisement des ressources, la perte de biodiversité et le réchauffement climatique sont en interaction et se cumulent.

L'accord de Nagoya conclu il y a deux ans, à l'issue de huit années de négociations difficiles, a été un moment important dans les efforts internationaux déployés pour tenter d'enrayer la chute de la biodiversité et la sixième extinction des espèces.

La mise en place d'un plan stratégique mondial pour la préservation de la biodiversité, décliné en 20 objectifs, et qui prévoit notamment la création de 17 % d'aires protégées sur terre et 10 % en mer d'ici 2020 ; l'obtention d'un accord juridiquement contraignant sur le partage juste et équitable des ressources génétiques ; la création de l'IPBES ; la perspective de mobilisation de ressources financières, tout cela, sont des choses qui comptent.

Mais ce n'est qu'une étape. Je conduirai la délégation française, la semaine prochaine, en Inde, à Hyderabad, pour la 11ème Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, pour peser, avec l'Union européenne, en faveur de la mise en œuvre de l'accord de Nagoya, et en particulier son volet financier. Chacun en a conscience : les négociations internationales, qu'il s'agisse du climat ou de la biodiversité, sont extrêmement complexes, entre l'absence pure et simple de certains pays, et les blocages de principe de tel ou tel. Elles ne vont pas assez vite, jamais assez loin. La crise économique mondiale, qui restreint les marges budgétaires, ne facilite pas les choses.

Cela ne doit en rien entamer notre détermination. Le temps passe, il y a urgence. C'est d'ailleurs cette même urgence qui a amené notre pays à faire part de sa disponibilité pour la Conférence internationale de l'ONU sur le Climat en 2015 à Paris, ce qui est un signal extrêmement fort de notre volonté de tout faire pour débloquer les négociations en la matière.

Notre pays a une responsabilité toute particulière, dans ce contexte international, pour préserver la biodiversité. Entre la grande richesse de son territoire hexagonal, et celle, extraordinaire, de ses outremer, entre ses littoraux et sa présence, au total considérable, sur tous les océans du monde, la France peut jouer un rôle essentiel de protection et de restauration, qu'il s'agisse de la biodiversité terrestre ou marine.

La Stratégie Nationale Biodiversité 2011-2020, qui fait suite à l'accord de Nagoya, trace une perspective, et c'est utile. Mais nous devons maintenant passer à des mises en œuvre plus concrètes.

C'est l'objet de la loi-cadre pour la biodiversité qui sera présentée au Parlement dès 2013.

Elle permettra de traduire les avancées de Nagoya concernant le partage juste et équitable des ressources génétiques. Elle sera plus globalement l'occasion d'inscrire dans notre droit des concepts et des outils juridiques nouveaux, permettant de mieux protéger notre environnement. Elle permettra de mettre de l'ordre, et donc de l'efficacité, dans nos modalités de gouvernance au plan national de la biodiversité, en unifiant et en donnant un cadre lisible aux innombrables dispositifs et instances de concertation dans ce domaine.

Elle permettra aussi de créer, enfin, après des années d'attente, de projets sans cesse repoussés, l'Agence Nationale de la Biodiversité dont la France a tant besoin pour mettre en œuvre des politiques efficaces. Sans anticiper sur les travaux d'analyse qui devront naturellement encore avoir lieu en amont de cette création, sur les concertations indispensables, que je confierai dans les semaines à venir à un préfigurateur, je voudrais vous parler de cette Agence, et d'abord souligner sa raison d'être.

Soyons lucides. La France ne dispose pas, aujourd'hui, d'un outil complet et efficace en matière de connaissance de la biodiversité, qui soit à la hauteur des enjeux. Les données sont éparpillées, incomplètes. Souvent, nous ne sommes pas en situation de présenter des éléments exhaustifs sur le bon état écologique, éléments qui sont pourtant une obligation au titre de nos engagements communautaires, ce qui nous expose à des situations compliquées, y compris en termes de contentieux.

Nous ne sommes pas d'avantage, de ce fait, en situation d'apporter expertise et conseil, de façon tout à fait appropriée en tout cas, à tous ceux qui, sur le terrain, collectivités locales, opérateurs, associations de protection de l'environnement, veulent développer des actions pertinentes de protection ou de restauration, et qui se tournent à juste titre vers l'État.

La première raison d'être de la création de cette Agence, sa première mission, ce sera donc de développer, grâce à des moyens renforcés, un outil indispensable en termes de connaissance.

La deuxième raison d'être de cette Agence, ce doit être de favoriser, d'accompagner, de développer, bien mieux qu'on ne peut le faire aujourd'hui, l'ensemble des actions concrètes, opérationnelles, partout en France, en faveur de la protection de la biodiversité, qu'il s'agisse de la biodiversité extraordinaire, protégée sur des sites remarquables, ou de la biodiversité ordinaire, sur l'ensemble du territoire, grâce notamment à la création de continuités écologiques. C'est partout qu'il faut agir !

Cette Agence devra donc, d'abord, permettre de renforcer l'efficacité des actions et les moyens de l'État lorsqu'il agit pour protéger des sites remarquables, terrestres ou marins.

Sur cette base, il sera possible à cette Agence de prendre en charge, avec des moyens adéquats, ce qui fait aujourd'hui cruellement défaut, là aussi, en termes d'outil opérationnel, c'est-à-dire le pilotage national du réseau Natura 2000 et de la mise en œuvre de la trame verte et bleue, qui reste à faire, ou plus globalement de tout ce qui à l'avenir contribuera à la restauration des continuités écologiques.

L'Agence de la Biodiversité aura naturellement vocation à être l'interlocutrice, des collectivités locales, et je pense en premier lieu aux Régions, des opérateurs ou acteurs régionaux ou infra régionaux, et aussi des associations de protection de l'environnement, comme le fait l'Ademe pour ses sujets, elle pourra apporter non seulement expertise et conseil, mais aussi appui opérationnel et financements.

Bref, elle pourra faire, tout simplement, ce que font chez la plupart de nos grands voisins européens, avec les Agences de la biodiversité qui y existent, généralement depuis assez longtemps, et qui peuvent, même si chaque pays a ses spécificités et son histoire, servir de référence utile pour nourrir la réflexion pour une Agence française.

L'État assumera donc sa part du travail.

Mais nous avons besoin de vous. Qu'il s'agisse de biodiversité, de transition énergétique, de participation actives des citoyens aux politiques publiques, les Parcs naturels régionaux constituent une base inestimable d'expériences, de compétences, porteurs de très solides capacités d'ingénierie de projets pour à la fois protéger le patrimoine naturel et culturel, contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel de vos territoires.

Les Parcs naturels régionaux ne sont pas seulement des gestionnaires d'espaces, ce sont des laboratoires d'innovations. En reliant la question environnementale à la question sociale dont elle est inséparable, en développant des activités écologiquement responsables, en étant au service des territoires et des petites communes rurales qui trouvent auprès des syndicats mixtes écoute et conseils, en revivifiant des territoires parfois délaissés ou enclavés, en créant de l'emploi, vous démontrez qu'on peut inventer, trouver des solutions à l'échelle locale qui s'inscrivent dans une perspective globale.

La France a besoin de l'inventivité et de la créativité des Parcs. Elle en a besoin pour engager la transition

énergétique, et j'invite les Parcs à participer, à organiser, à s'emparer du débat national sur la transition énergétique qui aura aussi des résonances locales fortes car partout nous voulons que soit débattues les potentiels de développement des énergies renouvelables adaptées au territoire.

La France a besoin de la créativité des Parcs en matière de participation citoyenne, de gouvernance locale, de savoir faire dans l'implication de 3 millions d'habitants qui habitent dans les 7 millions d'hectares de territoire classés parce que l'adhésion des citoyens au changement écologique est une des clefs essentielle de la réussite.

La France a besoin de l'innovation des Parcs en matière de circuits courts et d'invention d'une nouvelle relation entre producteurs et consommateurs, offrant des débouchés à l'agriculture de proximité.

La France a besoin des capacités des Parcs en matière d'emplois verts, et d'emplois d'avenir verts, pour former là des jeunes qui veulent entrer dans la vie professionnelle dans les métiers de l'environnement et du développement durable.

La France a besoin enfin des compétences des Parcs en matière d'éducation à l'environnement.

Nous tous ici réunis nous croyons à ce que nous faisons, nous le faisons pour les générations futures.

Aucun enfant de France ne devrait être privé de contacts avec la nature. Je voudrai tellement, au moins, que chaque enfant de France ait visité un Parc naturel régional au cours de sa scolarité parce que chaque citoyen a droit à la nature et que chaque citoyen doit être sensibilisé et se sentir responsable du sol, des forêts, des cours d'eau, du littoral, des paysages. Voilà ce que la République doit aussi savoir garantir à chacun.

J'aime profondément votre devise « une autre vie s'invente ici ».

La dégradation continue des ressources et du patrimoine naturels de la planète, l'accélération du réchauffement climatique, le creusement des inégalités sociales entre les plus riches et les plus pauvres, nous imposent de construire maintenant un autre monde, vraiment durable, économe et solidaire.

La transition écologique, c'est un nouveau modèle de civilisation. Prenons ce défi à bras le corps. Nous sommes lucides, nous n'avons pas le choix. Mais prenons-le comme une chance.

Je vous invite donc à imaginer cette transformation de notre société : de notre industrie et de notre recherche, de notre agriculture et de nos services, de nos villes et de nos territoires, de nos productions et de nos échanges, de notre travail et de nos loisirs. Une transformation réfléchie, concertée, discutée, accompagnée, anticipée, préparée. J'invite chacune et chacun d'entre vous à y prendre toute sa part.

Si nous avons des atouts, un potentiel, ce n'est pas parce que nous avons des paysages fantastiques, mais aussi parce que nous vous avons vous, les 1 000 militants de cette salle, élus, directeurs, écologues, agents des parcs.

Faisons entendre dans toute la France votre message.

Vive les Parcs naturels régionaux de France !

Vive la République !

Vive la France !